

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 4<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 7<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 15 Octobre 1970.

#### SOMMAIRE

1. — **Eloges funèbres** (p. 4305).  
M. le président.  
M. Chaban-Delmas, Premier ministre.
2. — **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4306).
3. — **Rappel au règlement** (p. 4307).  
MM. Odru, le président.
4. — **Déclaration du Gouvernement sur la politique générale** (p. 4307).  
M. Chaban-Delmas, Premier ministre.  
MM. Paquet, Ballanger, Robert Poujade, Defferre, Mitterrand, Claudius-Petit.  
Renvoi de la suite du débat.
5. — **Ordre du jour** (p. 4328).

#### PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### ELOGES FUNEBRES

Homnrage à Edmond Michelet.

M. le président. L'Assemblée nationale n'a pas siégé mardi afin de permettre au Gouvernement de rendre un ultime hommage à un de ses membres, Edmond Michelet. (Mmes et MM. les députés se lèvent.)

C'est mon devoir de l'associer aujourd'hui à cet hommage rendu à l'homme d'Etat et au parlementaire car Edmond Michelet, depuis la Libération, siégea sur les bancs des deux assemblées constituantes, ainsi que sur ceux de notre Assemblée et du Sénat. Ce fut un honneur pour le Parlement que de compter parmi ses membres un homme comme celui dont nous pleurons la perte.

Lorsqu'il n'était encore qu'un jeune homme et parce qu'il vivait profondément sa foi, Edmond Michelet milita au sein des jeunesses catholiques de sa Corrèze natale, cette Corrèze où, sa tâche humaine accomplie, il est retourné dormir dans le repos éternel. Un jour, ses camarades lui demandèrent d'assurer leur présidence. On sait qu'il s'agit, en telle occurrence, de travail obscur et quotidien bien plus que d'honneurs publics. Edmond Michelet accepta simplement et se mit au travail.

Pourquoi rappeler cet épisode, secondaire en apparence, de la vie de celui qui vient de disparaître, usé par le combat continu et le labeur excessif devant lesquels jamais il ne conçut de pouvoir se dérober ? Parce qu'il est exemplaire et contient, en puissance, le déroulement ultérieur d'une vie lumineuse à force d'être simple.

Ce fut là, je crois, l'exceptionnelle qualité d'Edmond Michelet, en un temps où rien, paraît-il, ne peut plus être simple.

Français et chrétien, Edmond Michelet fut totalement et uniquement l'un et l'autre, dans son cœur, dans son esprit, dans l'effort de son corps volontairement oublié.

Il ne faut donc pas être surpris de le voir lancer un appel à la résistance contre l'envahisseur, dès le 17 juin 1940. Pas plus qu'on ne saurait s'étonner de le voir rallier aussitôt le général de Gaulle, incarnation de la patrie, puis lui conserver une fidélité sans défaut. Déporté, il assurera naturellement la responsabilité du comité des Français de son camp. Engagé dans la politique, il acceptera les postes ministériels qui lui seront confiés sans les avoir brigués. Il fera aussi partie du Conseil constitutionnel.

Quant à la vie de son foyer, elle sera à l'image de sa vie publique : une route droite et claire que jalonnent, au cours des ans, la naissance de sept enfants, puis celle de nombreux petits-enfants.

Cette route est arrivée trop tôt à son terme. Que sa famille soit assurée de la sympathie de tous les membres de cette Assemblée, ainsi que de la part affectueuse que ses amis, dont je m'honorais d'être, prennent à son chagrin.

#### Hommage à Edouard Daladier.

**M. le président.** Il m'appartient d'évoquer une autre disparition, celle d'Edouard Daladier.

En raison de son grand âge, il ne participait plus activement au combat politique, bien qu'il eût, récemment encore, encouragé de sa présence la réunion nationale de ses amis radicaux, dont il fut le président.

Fils d'un modeste boulanger, il réussit à l'agrégation d'histoire et, par une pente naturelle, devint un des hommes les plus en vue de ce qu'on a appelé la République des professeurs. C'est bien, en effet, la gloire et l'honneur de cette dernière que d'avoir toujours cherché à rendre possible aux plus modestes l'accession aux charges les plus hautes, pourvu qu'ils eussent les qualités nécessaires.

Or ces qualités, Edouard Daladier en fit preuve tout au long de sa vie : l'intelligence, le goût de l'effort et du travail, le désintéressement, le patriotisme, l'amour de la liberté vivaient en lui.

Après la première guerre mondiale, au cours de laquelle il traversa glorieusement les plus rudes batailles, il se consacra totalement à la politique et fut élu député du Vaucluse en 1919.

Ayant parcouru l'une après l'autre les étapes du *cursus honorum* de la République, il était donc naturel qu'il s'identifiât au régime qui l'avait fait ce qu'il était avant qu'il n'en devînt un élément majeur. Aussi, lorsque son destin le porta au premier rang pour le confronter à des crises historiques, fut-il la première victime des imperfections institutionnelles qui, s'aggravant peu à peu, finirent par entraîner la chute d'un édifice construit dans l'équivoque, soixante-cinq ans plus tôt.

Lors du procès de Riom, Edouard Daladier fit front avec une ferme dignité. Il devait connaître les rigueurs successives de la détention par Vichy, puis par l'occupant.

En vérité, c'est peut-être le courage le plus difficile à atteindre que celui qui, en régime démocratique, permet aux plus hauts responsables des destinées d'un pays de refuser de suivre un courant populaire quand il est issu de réactions instinctives contraires aux intérêts réels de la nation.

Mais l'histoire, dans sa sérénité, saura faire le partage des intentions et des faits.

Nous garderons, quant à nous, le souvenir du patriote, du démocrate sincère et du parlementaire éminent que fut Edouard Daladier, en présentant à sa famille et à ses amis politiques les condoléances de l'Assemblée nationale.

**M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** L'Assemblée nationale peut être certaine que le Gouvernement fait siennes les paroles de son président tant en ce qui concerne Edmond Michelet qu'en ce qui concerne Edouard Daladier. L'un et l'autre ont servi la France et la République de toutes leurs forces, de leur mieux et, assurément, en toute conscience.

— 2 —

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 23 octobre inclus :

I. — Ordre du jour prioritaire fixé par le Gouvernement.

Cet après-midi et ce soir :

Déclaration du Gouvernement sur la politique générale, débat sur cette déclaration et vote par scrutin public à la tribune sur l'approbation de cette déclaration.

Mardi 20 octobre, après-midi et soir, et mercredi 21, matin, après-midi et soir :

Discussion générale de la loi de finances pour 1971, cette discussion étant poursuivie jusqu'à son terme.

Jeudi 22, matin, après-midi et soir :

Discussion des articles de la première partie de la loi de finances pour 1971, cette discussion étant poursuivie jusqu'à son terme.

Ces débats seront organisés sur 25 heures ainsi réparties :

Gouvernement : 4 h 30 ;

Commissions : 2 h 30 ;

Groupes : 18 heures.

La répartition de ces temps entre la discussion générale et la discussion des articles, ainsi que la répartition du temps affecté à chacun des différents groupes, seront affichées et notifiées.

Vendredi 23, matin :

Discussion de la deuxième partie de la loi de finances pour 1971 :

Services du Premier ministre : section I. — Services généraux : formation professionnelle, et sections V, VI, ancien VII et VII ; Services du Premier ministre : section I. — Services généraux : information.

Après-midi, après l'heure réservée aux questions d'actualité, et soir :

Services du Premier ministre : section II. — Jeunesse et sports ;

Services du Premier ministre : section IV. — Territoires d'outre-mer.

Enfin, il a été décidé qu'en raison de l'augmentation de la durée de la discussion de la première partie de la loi de finances, l'Assemblée tiendrait séance le lundi 26 octobre, après-midi et soir, afin de conserver le temps initialement prévu pour la discussion de la deuxième partie.

II. — Questions orales inscrites par la conférence des présidents.

Vendredi 16 octobre, après-midi :

Questions d'actualité :

De M. Poudevigne, sur la campagne viticole ;

De M. Boscher, sur le centre d'affaires de Massy ;

De M. Mitterrand, sur les opérations militaires au Tchad ;

De M. Durieux, sur le blocage des primes à la construction ;

De M. Marette, sur la mission médicale en Jordanie ;

De M. Nilès, sur les transports de la région parisienne ;

De M. Carpentier, sur la main-d'œuvre française à l'étranger ;

De M. Fortuit, sur les paiements de la caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés.

Questions orales.

Une question orale sans débat à M. le ministre de l'agriculture :

Celle de M. Lainé (n° 8272), sur la politique des paysans-ouvriers.

Neuf questions orales avec débat à M. le ministre de l'agriculture :

Trois jointes :

De M. Péronnet (n° 9285),

De M. Bertrand Denis (n° 11595),

De M. de Montesquiou (n° 11984),

sur la protection de la nature.

Deux jointes :

De M. Cointat (n° 12511),  
De M. Boscary-Monsservin (n° 14227),  
sur la politique agricole commune.

Trois jointes :

De M. Chambon (n° 12512), sur le prix du lait ;  
De M. Pierre Villon (n° 14271), sur les revendications des  
petits et moyens agriculteurs ;  
De M. Ansquer (n° 14273), sur le revenu des producteurs de  
lait et de viande ;  
Et celle de M. Brugnion (n° 13924), sur les abattoirs de la  
Villette.

Le texte de ces questions sera annexé au compte rendu  
intégral de la présente séance.

— 3 —

#### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Odru, pour un rappel au règlement.

**M. Louis Odru.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, au nom du groupe communiste, M. Robert Ballanger a demandé, lors de la conférence des présidents, l'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée de notre proposition tendant à la création d'une commission parlementaire d'enquête sur l'intervention militaire française au Tchad. Le Gouvernement et les représentants de la majorité s'y sont opposés.

Alors que cette guerre de reconquête coloniale dure déjà depuis plus de deux ans... (*Vives protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Odru, je vous rappelle que vous avez la parole pour un rappel au règlement et non pour traiter de l'affaire du Tchad.

**M. Louis Odru.** ...et qu'elle a coûté la vie... (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues, laissez terminer M. Odru !

**M. Louis Odru.** Alors que cette guerre de reconquête coloniale, dis-je, a déjà coûté la vie (*Claquements de pupitres*) à trente soldats français et à des milliers de Tchadiens, nous protestons contre le refus du Gouvernement d'exposer la vérité à notre pays.

Nous sommes convaincus d'interpréter ainsi les sentiments du peuple français (*Interruptions sur les bancs de l'union des démocrates pour la République*) qui réclame la fin de l'intervention militaire au Tchad et le retrait immédiat des troupes engagées là-bas dans une guerre contraire aux véritables intérêts des peuples français et tchadien. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

A nouveau nous insistons pour que notre proposition vienne en discussion devant l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste. — Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** Mesdames, messieurs, j'espère que vous observerez un peu plus de calme au cours du débat prévu à cette séance.

Monsieur Odru, je ne puis que constater que la conférence des présidents n'a pas retenu la demande d'inscription de cette affaire présentée par le président de votre groupe, mais qu'en revanche, elle a retenu une question d'actualité sur le même sujet pour la séance de demain.

— 4 —

#### DECLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LA POLITIQUE GENERALE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique générale et le débat sur cette déclaration.

Mes chers collègues, avant de donner la parole à M. le Premier ministre, j'exprimerai le souhait auquel, j'en suis sûr, vous souscrivez par avance, que vous demeuriez dans l'hémicycle après la déclaration du Gouvernement, pour écouter les orateurs, qui expriment l'opinion de l'Assemblée.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur divers bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, après quinze mois d'action gouvernementale où, conformément aux conceptions que j'avais exposées devant vous, je me suis efforcé de fonder les règles du jeu d'une concertation efficace, je suis heureux d'ouvrir ce débat fondamental devant le Parlement.

En effet, ce n'est que par une rigoureuse distinction entre ce qui dépend de nos institutions politiques et ce qui relève de la vie économique et sociale, que la concertation permanente produira les effets que nous en attendons, à savoir une participation véritable des organisations professionnelles et syndicales au développement économique et au progrès social, une consultation préalable et satisfaisante de ces dernières, lors de la proposition des décisions gouvernementales.

La concertation ne signifie ni le mélange des genres, ni l'acceptation automatique par le Gouvernement des revendications — d'ailleurs contradictoires entre elles — de tous les partenaires sociaux.

C'est pourquoi, comme Premier ministre, mais aussi comme votre ancien président, je tiens à marquer, par l'existence et par l'importance du dialogue qui va se nouer entre nous, la prééminence de la politique comme mode d'expression et de définition de l'intérêt général. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Je tiens aussi à ce que soit illustré, par là même, le bon fonctionnement de nos institutions.

S'il faut agir, c'est au Gouvernement de décider, conformément aux orientations fixées par le Président de la République ; et s'il faut légiférer, c'est au Parlement de trancher, de même que c'est à lui de contrôler le Gouvernement.

A l'égard des autres peuples, la France poursuit la politique tracée par le général de Gaulle : paix, indépendance, coopération.

La paix, nous nous employons à la favoriser autant qu'il dépend de nous. C'est pourquoi, en particulier, nous avons donné notre appui au traité conclu entre l'Allemagne fédérale et l'U.R.S.S., traité d'autant plus important que, simultanément, la Communauté européenne ira se renforçant. En vérité, nous nous réjouissons de voir la République fédérale s'engager dans le chemin que, il y a plusieurs années déjà, nous avons tracé dans l'intérêt de la paix.

Au Proche-Orient, nous avons dit, parce que c'est notre rôle, où étaient, à nos yeux, la raison et l'équité. Et nous continuons à nous employer à ce que les développements diplomatiques en cours ouvrent la voie à un apaisement durable, préalable à un règlement acceptable pour toutes les parties en présence, y compris les populations palestiniennes.

La volonté d'indépendance, nous la marquons clairement à l'égard de l'une comme de l'autre des deux très grandes puissances : le voyage que le Président de la République a accompli il y a quelques mois aux Etats-Unis en avait témoigné, celui qu'il vient de faire en Union soviétique en témoigne également.

Certes, ce voyage a permis aux dirigeants des deux pays de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de procéder à un examen approfondi des grands problèmes du monde. Certes, il a permis de mesurer une fois de plus le capital de sympathie dont dispose la France auprès des populations soviétiques. Certes, il a permis d'imprimer un nouvel élan à notre coopération scientifique, technique, culturelle, et nous pouvons en attendre de substantiels développements dans le domaine économique.

Mais, avant tout, il a permis de constater que le prestige de la France ne dépend pas uniquement de son poids économique, démographique, militaire et intellectuel, si capital qu'il soit pourtant d'en faire la base solide de notre influence.

Ce prestige particulier de la France est lié fondamentalement à cette politique d'indépendance que je viens d'évoquer, qui, loin de conduire à l'isolement, permet d'entretenir des relations étroites avec tous les pays, qui sauvegarde pleinement nos alliances sans en faire des instruments de sujétion ou d'alignement, qui, tout en affirmant notre appartenance à l'Ouest européen, cherche obstinément à resserrer les liens avec l'Est, à éliminer les tensions à l'intérieur de notre continent tout entier, à développer les rapports entre les hommes, à organiser collectivement leur sécurité ; indépendance, enfin, qui nous permet, en toutes circonstances et en tout lieu, d'exprimer franchement, librement, ce que nous croyons être l'intérêt de la paix et le respect du droit des peuples.

Quant à la coopération, nous la poursuivons sans défaillance envers le Tiers monde, tout spécialement avec les pays envers lesquels la France, pour des raisons évidentes, a des responsabilités particulières.

Surtout, nous appliquons notre initiative et notre énergie à la développer en Europe. Ainsi avons-nous fait à la conférence de La Haye, réunie à l'initiative du Président de la République, dès les premiers mois de ce gouvernement. L'achèvement du Marché commun, son approfondissement, les espoirs placés dans les premières discussions sur l'union économique et monétaire, l'ouverture des négociations avec les pays candidats à l'adhésion en sont le fruit.

Le Gouvernement se félicite du concours qu'il a trouvé auprès du Parlement, qui s'est prononcé à une immense majorité en faveur de la ratification des accords relatifs au régime financier définitif des communautés. Il compte que ses partenaires ne tarderont pas à suivre cet exemple.

Ainsi la France mène-t-elle sa politique extérieure, sans fléchir sur les principes, sans se crispier sur l'accessoire, patiemment, continûment.

Notre volonté d'indépendance doit prendre appui sur une défense nationale solide.

La troisième loi de programme militaire, qui vient de vous être soumise, confirme et renforce le choix fondamental d'une défense axée sur l'armement nucléaire.

Dans le même temps, nous tirons et tirerons progressivement toutes les conséquences de cette révolution stratégique. La réduction à douze mois du service national est l'une d'entre elles. D'autres projets importants sont en cours d'élaboration, concernant l'organisation des forces armées et le statut général des personnels militaires.

Ce choix capital, que nous avons fait en faveur de l'arme nucléaire et dont j'espère qu'il commence à être mieux compris, nous permet d'améliorer chaque année l'efficacité de nos forces, tout en ne prélevant que le strict nécessaire sur les ressources humaines et financières de la nation, ressources qui, appliquées à l'expansion économique, à la compétitivité industrielle, au progrès social, contribuent aussi à préserver notre indépendance et à nous assurer la paix.

A l'intérieur, notre grande affaire a été, tout en menant à bien le redressement économique et financier, d'engager, dans les domaines les plus divers, l'action réformatrice que la nation attend.

Nous avons entrepris cette action en nous gardant du romantisme comme de l'étatisme, car il s'agit de conduire les Français à s'émanciper eux-mêmes et à le faire réellement.

Notre société est non pas une argile inerte, mais une organisation vivante, résistante, qui ne se transforme qu'en obéissant à ses propres lois. Voilà ce qu'il nous faut comprendre.

Que d'espoirs sincères de réforme, que d'intentions louables ont été déçus dans le passé pour avoir méconnu cette vérité ! Et comme on a vite fait de tout perdre si l'on oublie qu'on ne réforme pas bien en gérant mal !

Ils se trompent ou ils vous trompent, ceux qui prétendent qu'on peut, en un tournemain, changer les personnages, le décor et la pièce. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Le Gouvernement laisse donc le verbalisme aux marchands d'illusions et de déceptions. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.) Il choisit une tout autre méthode.

Certes, il propose au pays un objectif ambitieux : la construction d'une société plus efficace dans la conquête du bien-être, plus juste à l'égard des moins favorisés, plus responsable dans son fonctionnement même, plus humaine dans la vie quotidienne, en un mot, d'une nouvelle société.

Mais il ne prétend pas l'atteindre en un jour. Son choix est celui de l'efficacité.

C'est pourquoi, vers cet objectif, il s'applique à orienter chacun des actes de sa gestion, attentif à ne manquer aucune occasion de progrès, comme à ne compromettre aucun progrès déjà acquis.

Cette conscience du temps indispensable pour surmonter les réticences et les résistances est d'autant plus nécessaire que, si persuadé qu'il soit de la nécessité du mouvement et de la réforme, chaque Français pense tout naturellement que c'est aux autres qu'il incombe, d'abord, de changer.

L'Etat ne prétend pas non plus tout réformer par lui-même. Nous sommes à ce point conditionnés par des siècles de centralisation que, de même que nous attribuons à l'Etat tous nos malheurs, nous attendons de lui exclusivement notre salut et notre réforme. L'Etat n'a qu'à faire ceci, l'Etat n'a qu'à faire cela, « ils » n'ont qu'à décider : c'est dans ces termes que, sans même nous en rendre compte, nous formulons mentalement tous les problèmes de changement.

Mais c'est précisément de ce cercle vicieux qu'il nous faut sortir.

S'il est vrai que l'un des blocages majeurs de notre société tient à l'emprise à la fois maladroite et tentaculaire de l'Etat sur la vie sociale, comment peut-on attendre de l'Etat seul le changement salutaire ?

Certes, l'Etat a un rôle à jouer dans la réforme, un rôle fondamental. Il lui incombe de proposer ou de fixer les objectifs, de prévoir les moyens essentiels, de payer d'exemple en s'appliquant à lui-même les réformes qu'il préconise, d'inciter, d'encourager, de convaincre et, en fin de compte, de décider. Mais l'Etat ne doit pas confondre ses propres responsabilités avec celles de ses partenaires, ni croire qu'il peut en toute chose faire mieux qu'eux.

L'Etat est arbitre et souverain, mais il ne doit être ni autocrate, ni arbitraire. Les vraies réformes, le plus souvent, ne sont pas celles que l'Etat conçoit et impose unilatéralement, mais bien celles que, avec son aide, la société elle-même a conduites.

C'est pourquoi le Gouvernement a fait de la concertation sa règle permanente. C'est pourquoi encore il développe ou encourage, dans tous les domaines, la vie contractuelle, qu'elle concerne les agents de l'Etat, les entreprises publiques, les travailleurs de ces entreprises, les organisations professionnelles, demain les collectivités locales, et, bien entendu, les relations paritaires entre les syndicats et le patronat. Encore faut-il — et c'est là une de mes préoccupations essentielles — que tous les partenaires, sans renoncer pour autant à leurs propres objectifs, admettent un minimum de règles du jeu.

Et, lorsque, par la nature des choses, un contrat en bonne et due forme n'est pas possible, parce que personne n'a qualité pour contracter avec l'Etat, alors il reste encore ce que j'appellerai un quasi-contrat : le Gouvernement — et j'en parlerai plus loin un exemple fiscal — fait connaître ses objectifs, annonce les étapes et ce que sera, à chaque étape, son propre comportement ; il précise les conditions de passage d'une étape à l'autre et fait lui-même les premiers pas. Et ainsi, ses partenaires, s'ils n'ont pas pu négocier directement avec lui, savent du moins à quoi s'en tenir sur l'action du Gouvernement et sur la règle du jeu qui leur est proposée.

Tels sont, mesdames et messieurs les députés, les méthodes et l'état d'esprit qui inspirent le Gouvernement dans la conduite de sa politique de réforme.

Il est convaincu — et je voudrais faire partager cette conviction aux plus circonspects — que la réforme est, aujourd'hui, en permanence, partie intégrante de la union même de la société. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur certains bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Il est convaincu également — et je voudrais faire partager cette conviction aux plus impatients — qu'aucune réforme véritable ne peut réussir si elle ne prend pas appui sur une gestion solide.

Enfin, et surtout, la réforme manque son objet si le prix à payer est un renforcement de la contrainte ; les vraies réformes, celles qui changent durablement la vie, sont portées par des hommes libres. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

C'est dans cette conviction que le Gouvernement a appliqué le programme que, en son nom, je vous ai présenté l'an passé. Pour vous rendre compte de son état de réalisation, je puis être d'autant plus bref — ou moins long — que vous avez entre les mains un document qui retrace avec précision les mesures qui ont été prises.

Vous y constaterez que le Gouvernement a tenu ses engagements.

Sans doute, sur quelques points, ne sommes-nous pas allés aussi loin que nous le souhaitions.

Parfois, la responsabilité en incombe à nous-mêmes. Ainsi, l'un des objectifs que nous nous sommes fixés est d'améliorer profondément les relations entre les administrations, quelles qu'elles soient, et les citoyens.

Je dois convenir qu'à cet égard, malgré les efforts réels qui ont été faits, notamment en matière d'information du public, les résultats atteints sont encore partiels. On nous accordera que la matière est particulièrement difficile, car il s'agit de modifier moins des textes que des comportements, innombrables et presque insaisissables. Il n'est pas moins vrai que si une tâche peu spectaculaire, mais importante, a été accomplie, une tâche considérable reste encore à accomplir.

Parfois, les délais observés tiennent à la nature des choses. Ainsi, en matière de logement, et bien que nous ayons beaucoup entrepris cette année, compte tenu du temps indispensable pour mettre en place les dispositifs nécessaires, une part des réformes que j'avais annoncées sera lancée seulement l'année prochaine.

Parfois, enfin, les résistances sont venues des Français eux-mêmes : ainsi, j'ai mesuré à quel point beaucoup de nos concitoyens restaient attachés à une certaine égalité juridique vis-à-vis de la sécurité sociale et des diverses aides publiques, malgré l'inégalité profonde des besoins que ces aides doivent soulager.

Aussi sommes-nous allés moins loin dans la voie d'une différenciation des aides que je l'estimais souhaitable. Mais je reste pleinement convaincu que cette direction est la bonne ; et je

m'emploierai à en convaincre les Français, jusqu'à rendre possible de nouveaux progrès dans cette voie. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

En résumé, alors que, dans le programme que j'avais exposé devant vous l'an passé, quelque cinquante-cinq actions ou orientations distinctes peuvent être dénombrées, l'examen de ce qui a été fait montre que la quasi-totalité a été soit réalisée, soit entreprise. Vous pouvez donc constater que le Gouvernement ne s'était pas engagé à la légère.

Mais la politique d'un gouvernement ne se résume pas à telle ou telle mesure plus ou moins spectaculaire. Dans un Etat moderne, un nombre considérable de décisions des plus diverses sont prises chaque jour. L'important, c'est l'orientation générale de l'action, et ce sont les résultats.

Ayant défini cette orientation générale, j'en viens aux résultats.

Mil neuf cent soixante-dix, je crois, est une année où la réforme et le progrès social sont allés de pair avec l'assainissement et l'expansion de notre économie.

C'est une année, d'abord, où les conditions de vie des salariés se sont incontestablement améliorées, dans le temps même où des réformes qualitatives de grande portée étaient décidées et mises en œuvre.

C'est l'année de la transformation du S. M. I. G. en S. M. I. C., réforme conçue de telle sorte que les travailleurs les moins rémunérés bénéficient eux aussi de l'accroissement de la production nationale; l'année où l'Etat, pour sa part, a mis en place et commencé à réaliser un plan de revalorisation des petits traitements dans la fonction publique: dès 1970, ces traitements auront crû à un taux bien supérieur à celui des salaires moyens. Et un effort analogue a été engagé dans certaines entreprises nationales, dans le cadre de conventions salariales. C'est l'année surtout où des programmes nouveaux et importants ont été adoptés en faveur des catégories les plus défavorisées.

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, l'allocation de salaire unique sera doublée au profit des familles les moins favorisées. Nous créons des allocations nouvelles pour les handicapés — 300 millions de francs en 1971 — et pour les orphelins: 300 millions également. Au total, les dépenses à caractère familial augmenteront d'une année sur l'autre de près de 10 p. 100. Et je reviendrai dans un instant sur l'effort entrepris en faveur des personnes âgées.

Au printemps dernier, a été adoptée l'indemnisation sociale des rapatriés.

Mil neuf cent soixante-dix, c'est aussi l'année où des réformes substantielles de la condition ouvrière et salariale auront été amorcées: par la mensualisation — 50 p. 100 des ouvriers sont déjà couverts par les accords conclus —, par le développement de l'intéressement — 4.500 accords, deux millions cinq cent mille travailleurs concernés —, par des expériences nouvelles d'actionnariat et par la consolidation du droit de chaque travailleur à la formation professionnelle.

Si vous approuvez les projets du Gouvernement dans la toute prochaine discussion budgétaire, 1970 est encore l'année où aura été engagée une réforme destinée à en finir avec le sentiment d'iniquité fiscale et la suspicion dans laquelle se tiennent mutuellement les contribuables dont les revenus sont moins bien connus et ceux dont les revenus connus sont moins lourdement imposés.

Cette réforme est une bonne illustration de l'emploi du quasi-contrat que j'évoquais tout à l'heure: le Gouvernement a défini les étapes progressives de l'unification des conditions d'imposition, en liant chaque étape à un nouveau progrès dans la connaissance des revenus. Il confiera à un organisme impartial le soin d'apprécier ces progrès, et il a fait les premiers pas. Il dépend maintenant des Français que la réalisation de la réforme progresse rapidement dans la voie tracée.

Mil neuf cent soixante-dix, c'est encore l'année de la mise en place, difficile, j'en conviens — mais comment ne le serait-elle pas? — des soixante-cinq universités nouvelles; et c'est l'année où l'effort d'impartialité de l'O. R. T. F. est généralement considéré avec intérêt.

Mais le plus important n'est pas là. Dans le passé, nous avons déjà vécu des périodes de réformes sociales. L'important est que ces progrès aient pu être réalisés sans compromettre notre développement et notre compétitivité économique, que dis-je? dans le temps même où nous accomplissons notre redressement financier. L'important, c'est la simultanéité entre, d'une part, ces réformes sociales et, d'autre part, la consolidation de notre monnaie, l'expansion rapide de la production, le redressement de nos exportations, le développement massif des investissements productifs et des équipements qui commandent le plein emploi: 40 p. 100 d'accroissement des investissements téléphoniques, trois cents kilomètres d'autoroutes au lieu de cent cinquante l'année précédente.

Ainsi, nous n'avons pas construit sur du sable.

Ainsi, nous avons l'assurance que les progrès sociaux de 1970 ne sont pas une simple flambée, mais bien l'amorce d'un mouvement durable, qui pourra se consolider et se développer l'an prochain dans la même ligne. Ne voit-on pas, même chez les Français qui n'ont pas encore pleine conscience des progrès accomplis — peut-être parce que nous n'avons pas recherché le spectaculaire (*Sourires*) — poindre un commencement d'espoir dans les fruits à en attendre?

L'ampleur et la signification de ces constatations n'échappent certainement pas à votre Assemblée.

Ce que j'en dis, croyez-le bien, ce n'est pas pour la glorification du Gouvernement. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Certes, il s'est efforcé, tout comme vous-mêmes, de jouer son rôle dans ces progrès et de contribuer autant qu'il le pouvait aux changements dont nous éprouvons toute la nécessité; mais le mérite essentiel en revient directement aux Français. Ce sont eux qui ont fait, en 1970, la démonstration à la fois de leur ouverture au monde moderne et de leur maturité; ce sont les organisations professionnelles et syndicales qui, dans leur majorité, ont vivifié la concertation et posé les premiers jalons d'une économie contractuelle. En quelque sorte, les Français se sont donnés à eux-mêmes la preuve de leur capacité de construire, sans gaspillage de forces et sans désordres inutiles, la société à laquelle ils aspirent.

Ce que j'en dis, ce n'est pas non plus, croyez-le bien, pour donner à penser que nous sommes arrivés au bout de nos peines et de nos tâches et que tout est maintenant réalisé; en vérité, nous n'avons fait qu'un tout premier pas, et, quelle que soit l'importance de ce pas, nous ne devons plus maintenant penser qu'aux pas suivants.

A cet égard, les perspectives de l'année prochaine sont, dans l'ensemble, plutôt bonnes; mais elles ne le sont certainement pas au point que nous puissions, si peu que ce soit, relâcher notre effort et notre vigilance. La société française reste fragile; le rétablissement économique demande à être consolidé; les réformes ne sont qu'entreprises; quel gâchis si, par négligence ou par présomption, nous compromissions — et c'est si vite fait! — nos chances à peine conjuguées!

Le Gouvernement, conformément à la politique qu'il s'est tracée, veillera à ce que l'expansion se poursuive de façon continue. Tout laisse à penser que la reprise de la consommation intérieure, s'ajoutant à un haut niveau d'exportation et d'investissement, assurera d'elle-même une forte activité économique. Bien entendu, si, notamment du fait des aléas extérieurs, la réalité venait à s'écarter de cette prévision, le Gouvernement prendrait aussitôt les mesures de relance nécessaires. Le fonds d'action conjoncturelle, les instruments de la politique fiscale, comme ceux du crédit, lui en donnent pleinement les moyens.

Par ailleurs, indépendamment même de la politique de soutien de l'expansion, condition du plein emploi, des actions spécifiques seront engagées pour résoudre certains problèmes particuliers d'adaptation de l'offre à la demande d'emploi, notamment en ce qui concerne les jeunes, les travailleurs âgés et les cadres.

Il va de soi également que le Gouvernement veillera à ne compromettre en rien le succès de notre politique de compétitivité. Nous avons rétabli l'équilibre du commerce extérieur; nous devons impérativement le maintenir et le consolider, car tout en dépend: la possibilité même d'une expansion durable et, par suite, l'amélioration du bien-être comme le plein emploi. Qu'on n'attende donc pas de nous l'imprudence ou la facilité.

Ainsi, en 1971, notre action, ce sera d'abord de continuer. Dans chacun des domaines de l'action gouvernementale, ce qui a été entrepris ne portera pleinement ses fruits que si nous savons fortifier l'initiative par la persévérance.

Aussi bien, je ne vous présenterai pas un nouvel exposé de la politique économique et sociale du Gouvernement. Je l'ai fait l'an passé, et cette politique n'a pas changé. Je n'ai pas à me dédire, et je ne veux pas me redire.

Par ailleurs, dans quelques jours, vous examinerez l'ensemble de cette politique à travers le projet de loi de finances et la présentation que vous en fera M. le ministre de l'économie et des finances.

Enfin, au printemps prochain, vous sera présenté le projet du VI<sup>e</sup> Plan. Son examen sera l'occasion, pour le Gouvernement comme pour le Parlement, de préciser les conditions nécessaires pour atteindre les objectifs retenus, qu'ils concernent le développement industriel, agricole et commercial, ou la politique de l'emploi, celles des équipements collectifs et l'aménagement du territoire.

Je ne reviendrai pas sur tous ces sujets.

En revanche, si l'analyse que j'ai faite devant vous l'an passé est exacte, rien de ce que nous voulons ne sera possible si nous ne continuons pas à nous attaquer, dans le même temps,

aux « blocages » de notre société, dont il va de soi qu'ils n'ont pu disparaître en un an. C'est pourquoi, là est mon propos d'aujourd'hui.

Plus précisément, je voudrais mettre en relief quelques-uns de ces obstacles essentiels, sur lesquels il importe de faire converger l'opinion de la nation et l'action des pouvoirs publics, parce qu'ils s'opposent à notre progrès. Ces obstacles, j'en vois quatre fondamentaux :

La difficulté de vivre dans nos villes — il faut rendre nos villes humaines ; l'inégalité excessive des conditions et la rigidité des structures sociales — il faut une France pour tous les Français ; l'insuffisance de la formation — cette formation, il faut la renforcer — et l'inégalité de l'accès à la culture — culture qu'il faut démocratiser ; la centralisation stérilisante — il faut redistribuer les pouvoirs entre Paris et la Province, tout en facilitant les relations entre les citoyens et l'administration.

Trop de citadins sont encore confinés dans des logements étroits, s'épuisent dans des déplacements éprouvants, étouffent dans un univers qui se déshumanise.

Il est étrange de constater que l'Etat accomplit depuis des années, en faveur de la construction, un effort considérable à la fois par l'aide à la pierre — 4 milliards par an — et par l'aide à la personne — 3 milliards — et que, cependant, malgré les grands progrès accomplis, malgré les 3.700.000 logements construits depuis dix ans, la difficulté de se loger dignement reste grande pour tant de familles très modestes, de jeunes ménages ou de personnes âgées.

La responsabilité de cet état de chose incombe, en partie, à l'inadaptation des financements. Le Gouvernement a entrepris d'y remédier. Il continuera à agir dans cette voie, notamment par une extension du rôle des caisses d'épargne et du crédit agricole dans le financement du logement. En même temps, il s'emploie et s'emploiera à favoriser la productivité du bâtiment.

Mais il est convaincu qu'une des causes essentielles de la situation actuelle réside dans la persistance de la spéculation foncière, qui, tout en encherissant le prix des logements, détourne d'emplois utiles une fraction précieuse de l'épargne, entrave l'effort d'équipement des villes et, ce qui est peut-être le plus grave, fait obstacle à un urbanisme digne de notre temps.

N'est-il pas inadmissible que le prix des terrains soit plus élevé en France que partout ailleurs dans le monde ? Nous entreprendrons dans ce domaine, c'est-à-dire à la racine du mal, une action nouvelle. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Le Gouvernement, en effet, se propose d'agir, d'abord, en accroissant les superficies constructibles, à la fois par voie réglementaire, en évitant tout malthusianisme dans l'élaboration des documents d'urbanisme, et, surtout, par un effort exceptionnel d'équipement. C'est pour cela que nous avons prévu dans le budget plus de 60 p. 100 d'augmentation pour les crédits de voirie urbaine du ministère de l'équipement. Le Gouvernement agira également en donnant aux collectivités locales les moyens d'une politique de réserves foncières à long terme. (Applaudissement sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne) à l'instar de ce qu'ont fait les Anglais, les Allemands ou les Hollandais.

Là aussi, les dotations prévues au budget sont en augmentation des deux tiers, et des moyens de financement complémentaires à long terme seront dégagés par le crédit.

Nous agirons, encore, par une meilleure adaptation des procédures d'acquisition ou de réservation du sol, par une meilleure coordination de l'action des collectivités locales, et, si besoin est, par une adaptation de notre fiscalité foncière. Bref, nous ne négligerons aucun effort qui permette à la collectivité de disposer à un juste prix du sol nécessaire à ses développements.

Et puis, parce que nos immeubles anciens sont souvent défectueux, nous renforcerons les moyens de les moderniser ; et, parce que les difficultés de logement concernent, pour une large part, les familles les plus modestes, nous nous attacherons à une répartition plus équitable des aides personnelles, substantielles, et considérablement croissantes, qui leur sont allouées. (Applaudissements sur divers bancs. — Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Au printemps prochain, le Gouvernement vous proposera, messieurs qui êtes impatients, un débat d'ensemble sur la politique foncière et le financement du logement. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Il faut convenir aussi que nos villes ne seront vraiment humaines que lorsque les déplacements quotidiens des hommes et des femmes qui travaillent cesseront d'être, pour un si grand

nombre, une épreuve exténuante. Là non plus, il n'y a pas de fatalité ; là non plus, il n'y a pas place pour le dogmatisme. L'automobile a naturellement vocation pour la desserte des nouvelles zones d'urbanisation, et c'est pourquoi nous entreprenons, pour la voirie urbaine, l'effort considérable que j'ai dit.

Pour leur part, les transports collectifs continueront à jouer un rôle essentiel dans le centre des grandes agglomérations et devront y bénéficier d'actions rigoureuses de promotion, en même temps que l'usage de l'automobile sera progressivement contrôlé. (Murmures.)

S'agissant de Paris qui, du fait de ses dimensions, connaît les difficultés les plus aiguës, un effort massif sera entrepris pour diminuer l'inconfort excessif de nombreux déplacements quotidiens. (Applaudissements sur plusieurs bancs.)

Ce matin même, sous la direction du Président de la République, un conseil restreint vient de retenir le principe d'un programme destiné, sur plusieurs années, à modifier profondément les conditions de transport dans le métro parisien et les chemins de fer de banlieue. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Dès 1971, 500 millions seront employés à ce type d'opérations, soit plus du double de l'effort actuel.

L'année prochaine verra également une redéfinition, sur des bases neuves, fixant clairement le rôle et la responsabilité de chacun, de l'ensemble des rapports entre l'Etat, les collectivités locales, et les entreprises de transports parisiens.

**M. Raoul Bayou.** C'est le nouveau mirage !

**M. le Premier ministre.** Pour compléter les moyens de cette politique, tout en allégeant les charges que les transports parisiens font peser sur le budget national, nous envisageons d'y faire contribuer l'ensemble des entreprises d'une certaine importance, qui, bénéficiant grâce au système unifié de transport d'un marché unique du travail, concourraient ainsi à son financement. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Cette action, qui portera à la fois sur les terrains, sur les logements, sur les transports, est à l'évidence nécessaire si nous voulons éviter la crise de civilisation urbaine qui sévit dans d'autres pays.

Permettez-moi d'ajouter ceci : faut-il vraiment des moments exceptionnels pour que les habitants de nos villes retrouvent l'usage de la parole, le sens de la communication et le goût de la fête ? Ce n'est pas affaire de gouvernement, mais celle de chacun, des municipalités, des associations, de tous les Français ; que nos villes retrouvent donc leur gaieté ! (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Enfin, ne sommes-nous pas parvenus à une situation paradoxale, dans laquelle les citadins n'aspirent qu'à l'évasion et ne la trouvent, à l'occasion de vacances trop concentrées dans l'espace et dans le temps, que dans de nouveaux encombrements et de nouvelles cohues ! Comportement collectif qui à le double inconvénient de rendre cette évasion illusoire et d'affaiblir, de façon absurde, la production.

Je compte, sur ce vaste problème de l'aménagement des vacances, demander aux organisations patronales et syndicales d'ouvrir une discussion paritaire, en leur confirmant que, pour sa part, le Gouvernement est disposé à apporter sa contribution à cet effort commun.

Si soucieux qu'il soit des problèmes de vie urbaine que je viens d'évoquer, le Gouvernement, ai-je besoin de le dire, continue de placer au premier rang de ses préoccupations la nécessité de faciliter l'immense transformation du monde rural qui s'accomplit sous nos yeux, par la mutation rapide de l'économie agricole et par l'ouverture de l'espace rural à de nouvelles activités, nécessaires à la fois pour donner des emplois à ceux des jeunes ruraux qui quittent la terre et pour maintenir l'équilibre biologique et géographique du pays. Là comme ailleurs, il s'emploiera à poursuivre et développer son action telle que je l'ai définie devant vous l'an passé.

La politique de protection de la nature, et plus généralement de l'environnement, que nous avons engagée cette année s'inscrit tout naturellement dans cette préoccupation. Comme vous le savez, en 1970 nous avons lancé un premier train de cent mesures ; nous allons, bien entendu, intensifier en 1971 cette action qui est par nature de longue haleine et qui répond à l'une des options du VI<sup>e</sup> Plan. Ce matin aussi un conseil restreint a arrêté un premier ensemble de décisions portant notamment sur la lutte contre les incendies de forêts...

**M. Daniel Benoist.** Il est temps !

**M. le Premier ministre.** Il est toujours temps pour bien faire. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

... la protection contre les avalanches, la lutte contre la pollution des eaux, l'aménagement et le développement des espaces boisés.

J'ai parlé en second lieu d'une France pour tous les Français. Cela consiste d'abord, pour moi, à accomplir de nouveaux progrès dans l'ordre de la solidarité, afin que là ne se crée pas une autre France, composée des déshérités, des malchanceux, des oubliés de l'expansion. A cet égard, les engagements pris il y a un an ont été tenus et des actions ont été entreprises en faveur des salariés aux revenus les plus modestes, des travailleurs indépendants affectés par les changements économiques, des personnes âgées, des handicapés et inadaptés. Cette politique doit être et sera développée.

Mais il ne suffit pas d'agir sur le niveau de vie des plus défavorisés ; il faut aussi améliorer leur genre de vie.

L'effort qu'entreprendra à cet égard le Gouvernement concernera tout particulièrement les personnes âgées. La vie moderne rend souvent dramatique leur isolement ; l'accélération du progrès technique accroît leurs difficultés d'adaptation professionnelle, le cas échéant.

C'est pourquoi nous ne limiterons pas notre action aux mesures déjà annoncées, qui visent à majorer les ressources minimales des personnes âgées — je rappelle qu'en deux ans et demi nous aurons relevé ce minimum de 40 p. 100.

Afin de mettre en œuvre une politique d'ensemble, nous étudierons, en première urgence, la réforme de l'inaptitude, qui permettra à certains travailleurs d'obtenir une retraite anticipée ; de nouvelles modalités de calcul des retraites, pour améliorer les pensions et pour faciliter les reclassements et l'activité professionnelle du troisième âge ; la mise en place d'informations et de services adaptés, enfin des conditions d'habitat qui favorisent les contacts entre les diverses générations, au lieu d'instituer une sorte de ségrégation. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Mais la France doit aussi être pour les Françaises.

Le droit de vote des femmes, acquis depuis un quart de siècle à l'initiative du général de Gaulle, n'a pas suffi à établir entièrement dans les faits une égalité reconnue dans son principe. Certes, les institutions ont évolué ; la loi sur l'autorité parentale, en soi et parmi d'autres, en est une preuve récente ; mais les comportements — et l'on retrouve là l'obstacle essentiel à toute action réformatrice — ne se modifient que lentement.

Nous accomplirons, dans l'année qui vient, des progrès nouveaux, et d'abord en faveur des femmes seules, dont nous nous efforçons d'améliorer la situation fiscale et sociale, ainsi que les possibilités de travail à temps partiel. (Applaudissements sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Plus généralement, pour faciliter l'équilibre entre les deux vocations de la femme — sa vie sociale et professionnelle, d'une part, sa vie familiale, d'autre part — nous devons, en 1971, entreprendre une action nouvelle. Les réformes déjà annoncées concernant l'allocation de salaire unique, le congé de maternité, les crèches constituent — je l'ai déjà souligné lors du débat sur les options du VI<sup>e</sup> Plan — les premiers éléments d'une politique moderne de la famille, que le Gouvernement entend développer. Mais il s'agira en outre d'améliorer la formation professionnelle des femmes, aux divers âges de la vie, et de lutter contre les discriminations qui pèsent encore sur elles, notamment dans le domaine de l'emploi. (Applaudissements.)

Là encore, ce n'est pas seulement l'affaire du Gouvernement. C'est pourquoi je souhaite que ces suggestions soient faites, que d'autres suggestions s'y ajoutent et que des initiatives soient prises afin d'accélérer l'évolution souhaitable.

Ce n'est là, après tout, qu'une des manières de développer la participation. A cet égard, il ne s'agit pas seulement de nourrir le dialogue avec les organisations représentatives. Il faut songer aux millions de travailleurs qui ont trop souvent le sentiment d'être réduits à l'état d'exécutants dont le rôle est encore amoindri par la rationalisation de la production, et les conditions de travail aggravées par l'accélération des cadences. Aucun des systèmes sociaux existants — je dis bien aucun — n'apporte de réponse satisfaisante à ce problème ; mais cela ne nous dispense pas de nous y attaquer.

C'est l'affaire de la formation permanente, sur laquelle je reviendrai ; celle de l'intéressement, que nous continuerons à développer ; celle aussi de l'amélioration de la gestion des entreprises et des administrations, de l'aménagement des temps et des postes de travail, de l'allègement de la fatigue physique et de la tension nerveuse. Le Gouvernement stimulera à cet

effet les études nécessaires, encouragera les accords paritaires. Enfin, en priorité, il fera le point de l'expérience des comités d'entreprise, afin d'examiner les moyens d'en faire le lieu propice à une participation plus effective de toutes les catégories de salariés aux différents aspects de la vie professionnelle.

J'ai dit qu'il nous fallait, en troisième lieu, développer encore l'effort de formation. Je n'évoque pas ici l'éducation dans son ensemble : chacun sait l'effort que nous demandons au pays pour elle et que nous continuerons à lui demander.

Mais, à l'intérieur de cet ensemble, je veux, parce que tant d'hommes et tant de choses dépendent d'elle, insister sur la formation technique et professionnelle.

Avec 850.000 places, dans tous les ordres de l'enseignement technique, contre 300.000 il y a dix ans, nous disposons d'un capital considérable. Pourtant, les résultats ne sont pas à la mesure de ces moyens. Cela tient surtout, je crois, à la force des préjugés, qui, chez les parents comme chez les chefs d'entreprise, persistent à l'encontre de l'enseignement technique. Tant que ces préjugés subsisteront, nous ne réussirons pas notre industrialisation et l'esprit de caste continuera à empoisonner les rapports sociaux. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Il nous faut changer cela. Les enseignements techniques doivent être considérés comme le complément indispensable des formations générales et comme une filière noble : noble par la qualité de la formation donnée, noble par le contenu des carrières ouvertes.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement met en chantier une réforme d'ensemble de ces enseignements, ainsi qu'une réforme de l'apprentissage, en étroite concertation avec les enseignants et les responsables économiques. Le Parlement aura à en débattre l'an prochain.

Mais il faut aussi que la formation devienne permanente. A cet égard, nous n'avons pas de retard à déplorer par rapport à nos voisins ; notre législation et nos pratiques, complétées par l'accord interprofessionnel du 9 juillet dernier, nous situent à l'avant-garde du progrès social dans ce domaine.

Le droit à la formation permanente est au point de convergence des efforts que nous réalisons pour moderniser notre économie, lutter contre les inégalités de départ ou d'accident et, en définitive, contre le sous-emploi ou le mauvais emploi, permettre à chacun de mieux s'adapter à un univers changeant, et enfin développer la concertation entre tous les responsables de la vie culturelle, économique et sociale. Mettre pleinement en œuvre ce droit nouveau, désormais reconnu à chaque travailleur, tel est notre objectif, exprimé par le « congé formation ».

Nous devons, à cette fin, adapter les textes réglementaires, réformer les procédures de financement, renforcer les moyens de formation. C'est ainsi que tous les établissements d'enseignement devront créer des cycles pour adultes, et c'est la tâche dévolue à la nouvelle direction de l'éducation permanente, créée cette année au ministère de l'éducation nationale ; c'est ainsi que seront élargies les missions de l'association pour la formation professionnelle des adultes. Enfin, dans leur propre intérêt comme dans l'intérêt collectif, de nombreux travailleurs devront devenir eux-mêmes, pour une part de leur activité, des formateurs. Des dispositions nouvelles leur donneront la possibilité d'atteindre cet objectif.

L'ensemble de cette politique fera également l'objet d'un débat approfondi au Parlement.

Enfin, à côté et au-delà de la formation permanente, apparaît un immense besoin de culture, à quoi nous devons être attentifs. Associations, collectivités, syndicats, créateurs, animateurs expriment chacun à leur manière cette revendication pressante.

L'inégalité devant la culture, si elle est l'une des plus difficiles à réduire, est aussi l'une des plus injustes. Le développement de l'enseignement, dont c'est l'une des missions, remédie, pour une part, à ces injustices, en même temps qu'il contribue à l'élaboration et à la diffusion de la culture.

Mais l'inégalité reste extrême ; pour la combattre, le Gouvernement entreprendra en priorité de soutenir l'action culturelle dans les banlieues et les villes nouvelles, ainsi qu'en faveur des « exclus de la culture » que sont trop souvent les jeunes travailleurs et les personnes âgées entre autres.

A cette action, il faudra associer l'O. R. T. F., avec la plénitude de ses moyens. Ainsi s'affirmera, notamment dans le cadre d'une convention qui sera élaborée à cet effet, la mission de service public de l'office, qui justifie son monopole. Le fonds d'intervention culturelle, dont la création, décidée par le Gouvernement, sera soumise prochainement à l'Assemblée, sera le cadre de cette politique.

Mais ce domaine se prête moins encore que d'autres à l'action directe de l'Etat. C'est pourquoi nous devons aider en priorité tous ceux qui, sans viser de but lucratif, diffusent ou développent une culture vivante.

Notre société doit devenir pleinement contemporaine de sa culture, celle qui se crée sous ses yeux. Si la France ne veut pas se figer dans son passé et condamner ses artistes à la sécession, elle doit saisir la chance qu'ils lui offrent et les aider, car ils façonnent aujourd'hui son visage de demain. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

L'année 1971 devra être enfin une étape importante dans l'indispensable processus de redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales, entre Paris et la province, ainsi que pour faciliter les relations entre nos concitoyens et toutes les administrations.

Dès la présente session, vous serez saisis d'un projet de loi qui supprime de façon quasi complète la tutelle administrative sur les budgets des 38.000 communes de France, réduit de façon très importante le nombre des délibérations soumises à approbation et, dans le même esprit, renforce la compétence et les moyens du Conseil de Paris.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1971, des relations d'un type nouveau, de caractère là encore contractuel, seront rendues possibles entre l'Etat et les collectivités locales, qu'il s'agisse des communes en voie d'expansion, pour la réalisation de leurs opérations d'urbanisme, dans le cadre des zones d'aménagement concerté, ou qu'il s'agisse — par des contrats pluriannuels — des communautés urbaines existantes ou à venir, pour l'ensemble de leurs opérations majeures d'équipement. Ainsi, dans le cadre d'engagements équilibrés et librement consentis, les collectivités locales pourront exercer de façon plus sûre, plus autonome et plus complète leurs responsabilités essentielles dans le développement et l'aménagement des villes.

L'exercice entier de ces responsabilités nécessite de plus en plus une très intime collaboration entre les communes d'un même ensemble urbain. La communauté urbaine répond à cette exigence. Aussi, par des incitations financières, comme par la possibilité, que je viens d'évoquer, de conclure des contrats de plan, encouragerons-nous systématiquement la formation de communautés nouvelles.

Dans le même temps, sera engagé un effort de longue haleine tendant à transférer progressivement aux départements et aux communes — et tout spécialement à celles qui, en se regroupant, auront renforcé leur capacité de décision — des secteurs entiers de compétences actuellement exercées par l'Etat, ainsi que, bien entendu, les ressources correspondantes. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

C'est là une orientation nouvelle et, à mon sens, décisive, depuis de longues années, la compétence des collectivités locales n'a cessé de s'amenuiser dans les faits...

**M. Arthur Notbart.** Dites cela à la majorité !

**M. le Premier ministre.** ...parfois à la demande même de ces collectivités. Il nous faut, si nous voulons renforcer les bases de la démocratie locale, renverser cette évolution, et conférer progressivement à nos départements et à nos communes des responsabilités accrues en même temps que des moyens renforcés. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Encore faut-il, dans le même temps, rapprocher de ces collectivités, ainsi que des citoyens, l'administration de l'Etat. C'est pourquoi le Gouvernement a préparé et prendra avant le 1<sup>er</sup> janvier un ensemble de mesures très importantes de déconcentration vers les administrations régionales et départementales. Désormais, la majorité des problèmes d'équipement seront entièrement réglés à l'échelon du département ou, au plus, de la région.

Conçu systématiquement, mené résolument, cet effort de déconcentration s'étendra à tous les aspects de la politique des équipements publics, y compris le contrôle financier.

**M. Michel Boscher.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Comme je l'avais annoncé, celui-ci sera exercé sur place et, pour l'essentiel, *a posteriori*, et non plus à Paris et *a priori*, sur toutes les opérations désormais déconcentrées. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ainsi, progressivement, mettons-nous en place les moyens de libérer la province de l'emprise excessive des bureaux parisiens, en même temps que de décharger les administrations centrales de tâches qui les détournent de leur véritable vocation.

**M. Hubert Germain.** C'est raisonnable.

**M. le Premier ministre.** Ainsi, encore préparons-nous les voies d'une réforme régionale, à laquelle je confirme mon attachement. J'avais envisagé, vous le savez, de pousser expérimentale-

ment l'idée régionale jusqu'au bout dans une ou deux circonscriptions géographiquement limitées, puis de tirer les leçons de cette expérience ; mais la force même de l'idée régionale rend difficile, pour ne pas dire impraticable, l'application de cette méthode, ne serait-ce que parce qu'aucun critère incontestable ne permet le choix des régions d'expérience.

Aussi, la démarche retenue par le Gouvernement est-elle en définitive différente : elle consiste à mettre en place progressivement, mais d'emblée, sur l'ensemble du territoire, les fondements d'une vie régionale réelle, c'est-à-dire à rendre majeures les collectivités communales et départementales et à roder les administrations locales à l'exercice de compétences étendues. Cette étape franchie, nous serons pleinement en mesure de choisir les voies et moyens de l'étape suivante. (*Applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, et où que se situe le point de rencontre entre le citoyen et l'administration, à Paris ou en province, il importe de faciliter leurs rapports en allégeant systématiquement le poids des interventions administratives, en simplifiant leurs formalités et aussi en humanisant leurs manifestations. Cette tâche toujours recommandée doit être continuée avec un regain de vigueur ; elle le sera.

Mesdames, messieurs les députés, dans toute situation historique, il existe des problèmes résolus, des problèmes non résolus et de faux problèmes.

Pour nous, les problèmes résolus, ce sont ceux que l'action du général de Gaulle a permis à la France de surmonter. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Vous savez quels sont ces problèmes : celui de la décolonisation, celui de l'indépendance nationale, celui — capital — des institutions.

Les faux problèmes, ce sont ceux dont l'abus des mots abstraits, d'autant plus amples qu'ils sont plus vagues, et des idées toutes faites, d'autant plus catégoriques qu'elles sont moins vérifiables, encombrant depuis des années le débat social dans ce pays. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Non que je conteste l'intérêt de l'idéologie et de la doctrine. Mais qu'est-ce que l'idéologie, quand elle ne se nourrit plus que d'elle-même, et que vaut la doctrine, quand elle se ferme à l'expérience ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

**M. Arthur Notbart.** Vous êtes orfèvre en la matière !

**M. le Premier ministre.** Je dis et je répète, monsieur Notbart, faux problèmes, quand ils deviennent le débat national vers des conflits dépassés, des disputes byzantines ou des rêves futuristes.

Quant aux problèmes, non encore pleinement résolus — les vrais problèmes d'aujourd'hui —, ce sont ceux-là mêmes que j'ai énumérés, précis et pressants : le développement économique, l'amélioration prioritaire du sort des faibles et des déshérités, la diffusion dans tous les corps sociaux de la capacité d'initiative et de l'esprit de responsabilité, l'humanisation de la vie quotidienne.

L'ambition du Gouvernement est précisément d'orienter la vie politique de la nation vers ces problèmes-là.

Il ne s'agit certes pas de nier les contradictions d'intérêt, de sous-estimer la force, la légitimité des traditions historiques diverses et mêmes des passions motrices, pourvu qu'elles le soient. (*Sourires.*)

Je n'attends pas, de la mise à jour de notre vie politique, qu'elle fasse disparaître les conflits, mais qu'elle les rende utiles.

J'en espère que, les passions s'apaisant autour des débats périlés, des faux débats, les tensions se concentrent sur les vraies questions, sur le rythme et les moyens de la mutation que les Français peuvent accepter pour accéder à une société meilleure. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Dès lors, les contradictions inévitables qui subsistent et que suscite tout développement ne seront plus des facteurs supplémentaires de blocage, mais des instruments d'incitation et de mouvement vers l'avant.

Guide de la majorité, le Gouvernement a des devoirs à son égard. Gouvernement de la France, il aura rendu service à tous les Français s'il conduit ceux-là mêmes qui le contestent à le faire en termes réalistes, c'est-à-dire à partir de contre-propositions praticables.

Puis-je, sur ce point, vous faire confiance de mon ambition profonde et de mes premiers espoirs ? Nous voici au cœur de la vie politique dans les années qui viennent : je ne prétends pas réunir une majorité qui, n'excluant que ceux qui refusent notre société, rassemblerait tous les autres dans une unanimité factice et, dès lors, fragile. Mais je veux faire triompher, en élargissant ses bases populaires la majorité actuelle, non seulement parce qu'elle est la nôtre, mais parce que dans l'état



présent et prévisible de la vie politique en France, elle est aujourd'hui et sera sans doute demain, la seule force qui permette de conduire la mutation nécessaire de notre pays. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Or, le moyen de l'emporter, c'est bien de faire émerger, de poser devant la nation, puis de commencer à résoudre les vrais problèmes de la société contemporaine.

Au risque d'être immodeste, il me semble que l'action du Gouvernement a contribué à accélérer chez tous les Français cette prise de conscience des vraies tâches à accomplir.

Comment associer plus étroitement le Parlement à l'action gouvernementale, comment lui faire jouer plus complètement son rôle d'expression et de synthèse des aspirations collectives, qu'en le conviant périodiquement à des débats, et, en tant que de besoin, à des décisions législatives sur les grands thèmes de la vie moderne ?

Comme votre désir, exprimé par votre président, rejoint ici le souci qu'a le Gouvernement de votre efficacité, il me paraît de bonne méthode de vous informer dès maintenant de quelques-uns des grands débats qui résulteront des orientations que je viens d'évoquer devant vous.

A la présente session, après l'examen de la politique économique et financière auquel donnera normalement lieu la discussion du budget, vous aurez à débattre, en particulier, de la réforme hospitalière et de la politique de décentralisation.

A la session de printemps, qui sera celle du vote du VI<sup>e</sup> Plan, viendront devant vous les problèmes de la formation professionnelle, ceux de la politique foncière et du financement du logement. Enfin, au cours de l'année 1971, dans la poursuite des efforts que nous avons entrepris en faveur du développement des libertés individuelles, vous serez saisis des problèmes de l'assistance judiciaire, de la filiation et de la nationalité, et, comme je vous l'ai annoncé, aura lieu un débat sur les problèmes de la condition féminine.

L'association étroite de l'action gouvernementale et du travail parlementaire est, à l'évidence, le gage de notre réussite commune.

Ce qui est en jeu, en effet, c'est la chance, pour notre pays, de réaliser la grande mutation qui fera de lui une nation pleinement moderne, sans devenir une société de robots. Cette transformation, cette révolution pacifique, les Français nous ont fait confiance pour la conduire ; nous serions impardonnables de la manquer. Mais elle ne sera réussie que si elle est faite avec et par tous les Français, donc pour tous les Français — y compris, bien entendu, ceux que leurs traditions, leurs préférences, un attachement sentimental, des habitudes électorales ont jusqu'à présent tenus éloignés de la majorité.

Cette adhésion des Français aux tâches de la France, nous l'obtiendrons, j'en suis sûr, par une action réformatrice, sérieuse et patiente.

La stabilité, indispensable là comme ailleurs, repose, faut-il le rappeler, sur le respect de nos institutions.

Celles-ci, telles qu'elles résultent de la réforme fondamentale de 1962, confient au chef de l'Etat, arbitre des pouvoirs publics, mais aussi élu direct de la nation, la responsabilité suprême d'orienter l'action de l'exécutif.

En même temps, elles soumettent le Gouvernement nommé par lui à votre contrôle permanent.

Ce contrôle, il faut qu'il soit exercé ; par suite, lorsque pour une raison quelconque la situation de l'opposition ne lui permet pas de le provoquer, il peut appartenir au Gouvernement de déclencher ce contrôle lui-même, en engageant spontanément sa responsabilité sur une déclaration de politique générale. Mesdames et messieurs les députés, c'est ce que j'ai l'honneur de faire aujourd'hui. (*Vifs applaudissements prolongés sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** En application de l'article 152 du règlement, le débat a été organisé.

L'ordre et la durée des interventions ont été affichés.

La parole est à M. Paquet, premier orateur inscrit.

**M. Aimé Paquet.** Monsieur le Premier ministre, il y a un an, vous avez dressé un tableau de notre société que vous avez qualifiée de « société bloquée ».

Vous aviez insisté sur la fragilité de notre économie et son insuffisance industrielle, sur le fonctionnement souvent défectueux de l'Etat, trop souvent tentaculaire et inefficace, sur l'archaïsme et le conservatisme de nos structures sociales qui, souvent, pour satisfaire à l'égalitarisme de façade, acceptent des transferts considérables sans que, pour autant, disparaissent des inégalités choquantes.

Le diagnostic était sévère, mais lucide et pertinent.

A partir de ce diagnostic, vous aviez tracé les orientations de ce que devrait être une politique permettant à la France de tenir sa place dans un monde difficile.

Vous aviez proposé deux objectifs, un objectif immédiat, le redressement économique et financier ; un objectif à plus long terme, la naissance d'une nouvelle société.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, atteint l'objectif immédiat : comme vous venez de le rappeler, les équilibres internes et externes ont été rétablis pour l'essentiel.

Ce qui est plus remarquable c'est que ce redressement a été conduit sans ralentissement de l'expansion et tout en assurant une progression du niveau de vie, surtout des plus humbles ; résultat que, dans le même temps, nos principaux partenaires n'ont pu obtenir, comme l'Amérique, la Grande-Bretagne, et même l'Allemagne, qui réussissaient difficilement à juguler l'inflation même au prix d'une certaine stagnation économique.

Qui plus est, cette action, vous l'avez entreprise dans un climat de scepticisme très largement répandu à l'époque. Voici qu'après un an d'effort, la confiance extérieure et intérieure est revenue. Cela méritait d'être dit et redit, car, que n'entendrait-on pas si vous n'aviez pas réussi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et sur de nombreux bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Mais avez-vous été aussi heureux dans l'action entreprise en faveur de la naissance d'une nouvelle société ? Il s'agissait d'un objectif à long terme. Il ne pouvait donc être question de l'atteindre en un an. Il y faudra l'effort d'une génération.

Cela dit, des progrès importants ont déjà été accomplis, et vous venez d'en tracer le tableau saisissant. Je voudrais seulement insister sur le bilan particulièrement positif de votre politique sociale.

L'action conduite en faveur des plus défavorisés — j'y reviendrai dans quelques instants — et l'amélioration des rapports entre partenaires sociaux vous ont valu des résultats remarquables.

C'est le fruit d'un esprit de dialogue et de concertation qui a présidé à votre propre action, mais que vous avez aussi su imprimer à celle des autres.

Tout cela représente un effort jamais, j'insiste bien, jamais réalisé en un temps aussi bref, au cours des vingt dernières années.

Cela méritait aussi d'être redit, car que ne dirait-on pas si vous ne l'aviez pas fait ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pourtant, il reste beaucoup à faire. La nouvelle société sera le fruit d'une action permanente et elle ne sera jamais totalement accomplie.

Aussi, sans aller jusqu'à dresser le catalogue des actions précises à accomplir ou à parfaire, — la prochaine discussion budgétaire permettra d'y procéder — je voudrais, au nom de mon groupe, présenter quelques remarques sur ce que devraient être, à notre sens, les préoccupations prioritaires pour l'avenir.

Ces remarques porteront sur cinq points : le réexamen du rôle et des méthodes d'intervention de l'Etat ; la recherche d'une meilleure « qualité de vie » pour les Français ; la formation des hommes ; la recherche d'une solidarité accrue entre les différentes catégories sociales ; enfin, l'organisation de notre solidarité avec le monde extérieur.

Le réexamen du rôle de l'Etat porte sur deux points : le réexamen budgétaire et le réexamen des mécanismes de prise de décision.

Je m'attarderai quelques instants sur le réexamen budgétaire qui conduit à constater, monsieur le Premier ministre, le poids croissant — et c'est ce qui nous inquiète — des dépenses de fonctionnement.

Elles croissent cette année de 12,8 p. 100 alors que l'ensemble des dépenses budgétaires ne croît que de 8,74 p. 100.

Il est difficile, nous le savons, de freiner l'inflation. C'est cependant l'objectif capital qui doit être poursuivi à tout prix.

Chacun sait que trois règles sont impératives dans le domaine budgétaire.

Il y a, d'abord, la règle de l'équilibre liée à la croissance du produit intérieur brut. Vous l'avez rappelée et vous la respectez.

Il y a, ensuite, la règle qui veut que les plus-values fiscales soient affectées en priorité, pour la plus grande part, à l'allègement de la fiscalité directe et indirecte qui atteint des sommets quasi vertigineux. Vous vous y employez.

Il y a, enfin, la règle qui veut qu'à l'intérieur de l'équilibre les dépenses de fonctionnement doivent progresser moins vite que les dépenses d'équipement.

L'effort doit, certes, porter sur les dépenses inutiles, mais il devra porter beaucoup plus encore, car c'est le secteur le plus difficile, sur les interventions publiques, qu'elles aient un caractère social ou un caractère économique.

Pour les subventions, il faudra faire en sorte qu'elles ne profitent pas indistinctement, dans le domaine social, à ceux qui en ont besoin et à ceux qui n'en ont pas vraiment besoin.

Quant aux interventions à caractère économique, il conviendra de veiller à ce qu'elles ne servent pas au maintien de structures périmées et devenues non rentables.

Si nous ne sommes pas capables de conduire cette action à son terme, un jour viendra où les ressources budgétaires seront entièrement absorbées par les indispensables dépenses à caractère social et par les charges de gestion de l'Etat.

Vous avez pu, cette année, consentir un effort très important en faveur de certains investissements, tels ceux qui concernent les routes et les télécommunications, dont le caractère « rentable » vous a permis de faire appel à un financement privé complémentaire. C'est fort bien. Mais il ne faut pas oublier que certains équipements ne peuvent pas intéresser le financement privé et resteront toujours de la responsabilité de l'Etat. Ce sont, par exemple, les logements à caractère social, les équipements hospitaliers et de santé. Veillez à ne pas en faire les parents pauvres du budget !

Le réexamen du rôle de l'Etat porte aussi sur le mécanisme des prises de décision.

Vous venez de développer abondamment le problème de la déconcentration et de la décentralisation tendant à rapprocher la prise de décision des intéressés et, autant que possible, à faire prendre la décision par les intéressés eux-mêmes.

Un certain nombre de choses ont déjà été faites ; vous les avez rappelées. Il en reste cependant beaucoup à réaliser.

Pour aboutir rapidement dans un domaine difficile et pour éviter des conflits irréparables — je vous suis dans la voie que vous venez de tracer — une règle s'impose : partir de ce qui existe pour l'améliorer : au niveau des communes, en favorisant leur regroupement ; au niveau des départements en donnant plus de pouvoirs aux conseils généraux. Enfin, au niveau des régions, qui, après tout, ont déjà une certaine existence administrative, il convient de réactiver les Coder, qui ont le mérite d'être en place, en modifiant leur composition afin de les rendre plus représentatives, en les dotant de moyens d'études accrus et surtout en favorisant les consultations et la coopération entre Coder ayant des problèmes communs.

Ainsi verra-t-on, petit à petit, naturellement, progressivement et empiriquement, se dessiner de nouvelles régions issues des réalités et qui, un jour, pourront être légalisées sans difficulté.

Deuxième orientation pour l'avenir : la recherche de la « qualité de la vie ». Vous en avez longuement traité il y a quelques instants, monsieur le Premier ministre. Sur deux points, j'irai peut-être plus au fond que vous n'avez pu le faire.

Cette recherche passe avant tout par la maîtrise du phénomène urbain — vous l'avez dit — afin que l'urbanisation ne se fasse pas contre les hommes, mais avec et pour les hommes.

Cette urbanisation « humanisée » implique la création de centres urbains de moyenne importance. Ainsi, et ainsi seulement, pourra-t-on éviter que les campagnes ne soient désertées et vidées au profit de métropoles « déséquilibrées », ruineuses, et épuisantes pour leurs habitants.

Mais, pour maîtriser le phénomène urbain, il faut contrôler étroitement la décentralisation industrielle ; il faut aussi avoir la maîtrise des sols.

Contrôler étroitement la décentralisation industrielle, cela signifie que devront être renforcées les incitations aux implantations — en ce domaine, nous faisons moins bien que les Britanniques, les Allemands et les Italiens — renforcement d'autant plus nécessaire que la lutte contre la pollution, dont vous avez parlé et qui fait partie de la recherche de la « qualité de la vie », sera la grande affaire des vingt prochaines années et conduira à édicter des règles strictes, toujours coûteuses pour les industries.

Quant à la maîtrise des sols, elle n'est possible qu'à deux conditions, la première étant, comme vous le disiez, de se donner les moyens de lutter contre la spéculation engendrant la rétention des terrains et la deuxième de donner aux collectivités locales les ressources dont elles ont besoin.

Si l'on exclut la municipalisation des sols, la seule solution est d'appliquer sans tarder la taxe foncière, dite taxe d'urbanisation, que nous avons votée en décembre 1966.

Cela fait quatre ans, monsieur le Premier ministre. Pourquoi ce long retard ?

Précisons toutefois que l'application de cette disposition devra être laissée à la discrétion des collectivités locales, afin de s'adapter dans tous les cas aux réalités qui varient, selon les régions, d'une commune à l'autre, d'une ville à l'autre, et d'éviter que, dans ce domaine, nous n'allions à une certaine spoliation.

La préparation de l'avenir passe aussi par la formation des hommes. Vous avez fort bien développé ce thème et j'approuve vos propositions. Il faut ennoblir l'enseignement technique, faire davantage pour former les hommes et leur apprendre un métier.

Alors que la France compte 700.000 étudiants — chiffre

qu'aucun pays d'Europe n'atteint — il faut condamner l'afflux vers les disciplines littéraires fâcheux pour l'avenir de notre industrie et de notre économie.

L'action pour l'avenir passe aussi et surtout par la recherche d'une solidarité plus grande entre les différentes catégories sociales.

Notre société doit être généreuse, d'une générosité qui ne soit pas seulement la charité, mais qui soit surtout la solidarité. Solidarité à l'égard des victimes des mutations.

Il faut être pour les mutations, il faut aller au-devant d'elles pour les préparer, pour les maîtriser, afin qu'elles ne se fassent pas aux dépens des hommes, en liant étroitement, comme on le fait pour l'agriculture, l'aide aux hommes à l'amélioration des structures.

Solidarité au niveau des prestations sociales.

Le problème posé par la sécurité sociale est difficile. Les mesures prises récemment ne l'ont pas résolu. Il faut certes rechercher toutes les économies de gestion possibles, mais l'évolution des dépenses de soins est telle que, quelles que soient les réformes diverses, la solution réside en partie dans le recours à la solidarité nationale qui est d'ailleurs, rappelons-le, le principe de base de notre système de sécurité sociale. Cette solidarité peut s'opérer soit par le déplafonnement, soit par la fiscalisation, soit par une combinaison des deux. Les Français doivent en être conscients.

Solidarité dans la répartition des revenus.

La disparité des revenus est encore beaucoup trop grande en France, plus grande que dans les pays de développement comparable.

Quelques chiffres, hélas ! suffisent à le démontrer. Par exemple, 20 p. 100 des hommes salariés et 47 p. 100 des femmes salariées gagnent encore moins de 800 francs par mois.

Il n'est pas possible de laisser les choses en l'état. Vous avez fait beaucoup déjà : depuis 1968, le salaire minimum a augmenté de 60 p. 100. Il faut poursuivre dans cette voie.

Il ne s'agit pas de supprimer la hiérarchie des salaires, ce qui serait tout aussi inéquitable. Il s'agit seulement de faire progresser plus vite que les autres ceux qui sont vraiment dans le besoin.

Notre avenir, c'est enfin l'organisation de notre solidarité avec le monde extérieur. Cela veut dire, sur le plan des principes, que notre politique ne doit être inféodée à aucun bloc et qu'elle doit être une politique de paix et de coopération avec tous. C'est d'ailleurs votre politique, monsieur le Premier ministre.

L'organisation de notre solidarité passe aussi par l'Europe.

Nous devons veiller à ne pas laisser dénaturer la construction européenne. Son élargissement souhaitable ne doit en aucun cas conduire à une simple zone de libre-échange plus ou moins dans la mouvance américaine.

Cela signifie que nous ne laisserons pas démanteler la politique agricole commune. Car c'est elle, en fait, qui « verrouille » la construction européenne ; c'est elle qui a conduit aux ressources communes et au budget communautaire ; c'est elle qui, par le mécanisme de l'unité de compte, conduit à l'unité monétaire.

Cette solidarité européenne, qui doit s'affirmer dans les domaines de la technologie, de l'énergie, de la recherche, de l'union monétaire, de la défense, de la politique étrangère, cette solidarité doit conduire à la finalité politique, qui seule peut aider à l'équilibre entre l'est et l'ouest et servir de pôle d'attraction au tiers monde.

Car notre solidarité avec le monde extérieur passe par l'aide aux pays sous-développés. Dans vingt ans, cinq hommes sur sept auront faim. L'écart entre pays pauvres et pays riches ne fait que se creuser. Dans vingt ans, un problème grave, le plus grave probablement, sera posé aux nations nanties, qu'elles soient socialistes ou libérales, la Chine pouvant fort bien devenir le fer de lance des peuples pauvres.

La France — et c'est heureux — est le pays du monde qui consacre le plus à cette aide dans son revenu national. Elle doit poursuivre cette action en développant l'aide technique et surtout en assurant à ces pays une rémunération équitable, stable et contractuelle de leurs exportations de produits de base.

Nous l'avons proposé, mais en vain. Nous devons néanmoins le faire pour donner l'exemple, en attendant de convaincre les autres.

Monsieur le Premier ministre, l'an passé, vous nous avez proposé des objectifs qui tendaient à bâtir une société alliant l'efficacité et l'humain, l'ordre et le mouvement.

Pour mener à bien cette politique, vous avez choisi la concertation, le dialogue, l'ouverture. Cela vous a réussi.

Pour atteindre les nouveaux objectifs que vous venez de nous proposer, il faut suivre la même voie, mais en élargissant encore, si possible, votre action en ce domaine.

L'élargissement, à mon sens, doit passer en priorité par le Parlement, afin d'accroître le rôle, la responsabilité et l'autorité de l'Élu.

Dans un monde de plus en plus complexe, de plus en plus technique, seul le Parlement peut, parce que au contact des hommes et des réalités, humaniser les transformations et les mutations toujours employables dans leurs conséquences.

Vous avez su instaurer entre l'exécutif et le législatif un climat et des rapports nouveaux. Le moment semble venu d'aller plus loin.

Paradoxalement, la faiblesse de l'opposition, qui depuis douze ans n'a pas réussi à s'organiser de façon sérieuse, complique votre tâche.

Puisque — vous le rappelez il y a un instant — pratiquement nous sommes presque entre nous, il vous reste à savoir mieux utiliser votre majorité, dont le pluralisme doit être un élément enrichissant et stimulant.

Dans le moment présent et dans un avenir prévisible, cette majorité est et sera, sur le plan politique, la seule force organisée capable d'assurer les mutations dont notre pays a besoin. Vous vous êtes attaché résolument, monsieur le Premier ministre, à la définition et à la création d'une société à l'échelle humaine, faite pour l'homme, dans laquelle l'homme se sentira plus libre, plus digne, dans laquelle il pourra donner, si humble soit-il, sa pleine mesure. Pour engager et mener à bien cette action, vous avez choisi le mouvement. Ce n'est pas la voie la plus facile car, par là même, vous vous heurtez aux égoïsmes, aux vieilles structures, aux vieilles mentalités.

Vous avez donc à accomplir une tâche immense, ô combien difficile, mais exaltante et, de surcroît, originale car, pour la première fois, vous tentez d'édifier une société autre que la société socialiste, avec ses contraintes étouffantes, et que la société capitaliste avec ses injustices et ses duretés.

Cette perspective apparaissait, hier encore, du domaine du rêve. Vous pouvez être et vous serez, j'en suis convaincu, celui qui fera du rêve une réalité. Vous en avez la volonté et les moyens.

C'est probablement la première fois qu'un homme dispose en même temps, pour accomplir une telle tâche, de la volonté et des moyens. C'est exaltant pour vous. C'est également exaltant pour tous ceux qui, comme nous, travaillent à vos côtés et qui, avec vous, veulent passionnément réaliser cette société faite pour l'homme, pour servir l'homme.

Monsieur le Premier ministre, sachez que nous ferons tout ce qu'il sera possible de faire pour vous aider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Ballanger.

**M. Robert Ballanger.** Monsieur le Premier ministre, en juin 1969, dans votre première déclaration ministérielle, vous avez dressé de la situation économique, sociale et financière de notre pays un bilan très négatif.

Votre critique du passé était justifiée, encore que partielle et modérée. Mais votre propos laissait supposer que ni vous ni votre majorité ne portiez de responsabilité dans la situation que vous dénonciez. Il en a d'ailleurs été de même aujourd'hui.

Il faut vous rappeler avec force que vous et les vôtres portez sans partage la responsabilité des affaires du pays depuis 1958 et que la situation que vous déplorez est le résultat de votre gestion et de la gestion de vos prédécesseurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Quelques semaines après votre déclaration de juin 1969, vous procédez à la dévaluation de notre monnaie, tirant ainsi, en quelque sorte, la conclusion de votre politique.

En septembre, c'est votre deuxième déclaration ministérielle sur le thème : « Ne parlons pas du passé, orientons-nous vers l'avenir, construisons la nouvelle société ».

Se tourner vers l'avenir est une excellente chose, à condition toutefois de ne pas oublier le présent et de tirer les leçons du passé. Mais tel n'est pas votre objectif. Pour vous, parler de l'avenir, c'est préparer une nouvelle étape de la politique des monopoles, accélérer la concentration à l'échelle nationale et internationale. C'est tenter d'anesthésier les victimes du présent et de leur faire oublier le passé.

C'est le sens de vos promesses d'aujourd'hui, généreusement distribuées — vous n'avez négligé personne, pas même les « exclus de la culture » et les « oubliés de l'expansion ».

Vos efforts, cependant, ne semblent pas réussir à apaiser les inquiétudes légitimes de millions de Français.

Vous auriez tort, monsieur le Premier ministre, de vous laisser griser par votre récent succès électoral. Votre circonscription n'est pas la France et vous ne bénéficiez pas en toutes circonstances d'un faire-valoir aussi efficace que celui que vous avez trouvé à Bordeaux. (*Rires.*)

Dans tous les secteurs de la vie sociale, s'affirme un profond mécontentement. Les organisations syndicales les plus représentatives avancent dans la voie de l'unité d'action et sont résolues à défendre et à faire triompher les revendications de leurs mandants : les paysans, les commerçants, les cadres, les enseignants dénoncent votre politique et ne sont pas décidés à se laisser convaincre par vos déclarations éloquentes sur « la grande transformation de la société française, l'humanisation des indispensables et grandes mutations », pas plus d'ailleurs que par les promesses de concertation jamais tenues, à moins que les mots pour vous n'aient un autre sens et que vous ne pensiez que l'illusion du dialogue doive suffire à vos partenaires.

Cet effort idéologique tend à masquer les causes réelles du blocage de la société, à faire croire que seuls des malentendus séparent les exploitants des exploités, les banquiers des simples gens. Il a des motivations bien précises : pour durer, votre régime, en raison des intérêts capitalistes qu'il représente, a besoin d'un soutien politique qui tend à lui échapper.

La concentration monopolistique, qui rejette de leurs activités traditionnelles artisans, commerçants, paysans, rend plus indispensables encore vos refrains berceurs sur la « nouvelle société ».

Ces spéculations ne sont pas nouvelles. C'est l'espoir toujours nourri par la grande bourgeoisie d'intégrer la classe ouvrière au système capitaliste, d'obtenir sa collaboration, de lui faire croire à la solidarité avec les monopoles. Créer, comme le disait M. le Président de la République, cette « ambition nationale » qui rassemblerait dans un même élan tout le corps social, banquiers et industriels, ouvriers et employés, paysans, tous fraternellement unis, voilà, monsieur le Premier ministre, qui simplifierait singulièrement votre tâche.

C'est un des buts assignés à vos prétendus contrats de progrès auxquels les travailleurs se refusent et se refuseront chaque fois qu'ils contiennent ou contiendront des clauses de collaboration de classes, des tentatives de limitation du droit de grève.

Le régime politique de vos rêves, vous l'avez défini clairement le 18 septembre devant vos amis : « l'alternance de deux partis, celui de l'ordre et celui du mouvement, chacun assurant tour à tour les responsabilités de l'action et les responsabilités de l'opposition ». En somme, monsieur le Premier ministre, un parti républicain libéral et un parti libéral républicain, l'union des démocrates pour la République et l'union des réformateurs pour la démocratie, dont les programmes, rédigés dans un style différent, se recouvriraient !

Chaque parti aurait ses leaders qui s'affronteraient courtoisement dans les joutes électorales, mais serviraient les mêmes intérêts et se retrouveraient dans les mêmes antichambres, celles des grandes puissances financières. On peut déjà mettre des noms sur les programmes et sur les hommes. Certains, d'ailleurs, seraient ambivalents, interchangeables et utilisables par les deux partis.

Ces combinaisons, qui ont pour objectif d'associer une partie de la gauche à la droite pour appliquer une politique réactionnaire, certes dans des conditions différentes, ont dans le passé fait beaucoup de mal à notre pays. Mais présenter ces vieilleries comme des propositions nouvelles ou modernes est une imposture.

Les efforts que la grande bourgeoisie française déploie pour masquer les raisons des difficultés de notre pays, pour empêcher ou retarder le rassemblement des victimes de cette politique ne sauraient faire oublier à notre peuple les causes véritables de la situation difficile d'aujourd'hui et de l'avenir médiocre qui lui est préparé.

La vie difficile d'aujourd'hui pour ceux qui vivent du fruit de leur travail, comme pour les retraités et les pensionnés, et les perspectives d'un avenir très sombre où les chances de la France et de sa jeunesse sont compromises, telles sont les causes de l'inquiétude, du mécontentement, de l'impatience d'un nombre toujours plus grand de Françaises et de Français.

C'est à ces questions précises qu'il faut apporter des réponses précises, c'est à ces problèmes essentiels qu'il faut donner des solutions. Votre régime, votre système ne peuvent pas le faire, non pas en raison de la compétence ou de l'incompétence des hommes qui le servent, mais parce que dans votre société l'intérêt général est subordonné à l'intérêt privé.

Ce qui compte dans la France d'aujourd'hui, telle que vous la dirigez, ce n'est pas le développement harmonieux de l'économie, la vie heureuse des hommes dans leur province, la satisfaction de leurs besoins matériels et intellectuels, c'est le profit maximum pour les grandes sociétés capitalistes.

Le VI<sup>e</sup> Plan, continuation et aggravation du V<sup>e</sup>, en est la démonstration. Il a pour but de favoriser l'accumulation financière au sein de quelques puissants monopoles. Les équipements collectifs sont sacrifiés lorsqu'ils ne sont pas directement utiles à la formation du profit.

Le développement industriel est assuré, non pas en fonction des besoins individuels ou collectifs, mais en fonction de la rentabilité capitaliste.

Les simples gens ont conscience que la France est un pays riche qui pourrait être plus prospère encore. Nos savants, nos ingénieurs, nos techniciens, nos ouvriers, nos paysans, travaillent bien et beaucoup. Nous produisons des biens de toute sorte et nous pourrions en produire davantage encore.

Pas seulement des biens de consommation matérielle, mais aussi ce qui est nécessaire à la satisfaction des immenses besoins de la culture et de son développement, la possibilité pour les masses populaires d'y avoir accès : l'organisation des loisirs, l'épanouissement de notre jeunesse.

Les techniques de notre époque, nos capacités scientifiques, la qualité de notre travail pourraient permettre de développer prodigieusement nos capacités de production.

Tout cela, notre peuple le sent et le sait de plus en plus clairement en prenant conscience des réalités de notre temps. Il aspire à une vie meilleure. Il pressent qu'elle est parfaitement possible. Cette contradiction entre ce qui pourrait être et la médiocrité que votre régime apporte provoque colère et inquiétude pour aujourd'hui et angoisse pour demain.

Vous le savez, et comme vous ne voulez ni ne pouvez rien changer, si ce n'est pour l'aggraver, vous parlez de la « nouvelle société » tandis que d'autres s'aventurent entre « ciel et terre », ces deux programmes se complétant et se ressemblant. Mais cette littérature est « science fiction » quand elle est signée par ceux qui n'entendent rien changer au rapport des forces de production, veulent lier davantage encore la France aux féodalités financières, dirigent l'Etat en considérant que le profit est la donnée première et que le développement de notre industrie, l'avenir de notre pays, la vie et le bien-être des hommes doivent lui être en toute occasion subordonnés et sacrifiés.

L'opposition entre l'intérêt général et l'intérêt de quelques groupes financiers, voilà ce qui bloque votre société. Les discours sur les grandes mutations, sur l'alternance de deux partis conservateurs ne pourront pas la débloquent. L'ouverture, le renouveau, le changement, le « déblocage », pour employer votre langage, ne se produiront que le jour où les victimes des grands monopoles, c'est-à-dire l'immense majorité des Français, les partis ou les organisations qui les représentent ou les défendent sauront s'unir. C'est à ce rassemblement que les communistes travaillent avec opiniâtreté.

Monsieur le Premier ministre, quoi que vous en disiez, votre régime est dur aux petites gens. Vous jouez facilement sur les pourcentages, chiffres et indices. Si l'on vous croyait, le niveau de vie des Français ne cesserait de s'améliorer. Vous avez même déclaré — je cite — qu'en trente mois, de juillet 1969 à janvier 1972, le minimum des ressources des personnes âgées aura augmenté de 44 p. 100.

A vous entendre, monsieur le Premier ministre, les personnes âgées vont rouler sur l'or. Pourtant 450.000 d'entre elles — travailleurs non salariés, mères de familles — ne touchent, au titre de l'allocation de vieillesse, qu'environ huit francs par jour. 1.900.000 perçoivent de huit à douze francs. Savez-vous ce que cela représente : huit à douze francs par jour pour se loger, se vêtir, se chauffer, se nourrir ? Quant aux quatre millions de retraités de la sécurité sociale, le plus grand nombre d'entre eux ne disposent, hélas ! que de ressources très insuffisantes.

Il ne devrait, selon nous, exister aucun retraité, aucun pensionné, qui ne dispose pour vivre de moins de 450 francs par mois dans l'immédiat, cette somme devant atteindre rapidement 75 p. 100 du salaire minimum.

Quant aux travailleurs, plus de la moitié gagnent moins de 1.000 francs par mois, et près de quatre millions moins de 800 francs. Sur trois femmes salariées, deux ne touchent pas ces 1.000 francs mensuels. Il en est ainsi pour 99 p. 100 des jeunes entre dix-huit et vingt ans.

Comment vivre dans ces conditions ? Par exemple, dans la région parisienne, la majorité des familles vivent avec un salaire de 800 à 1.200 francs par mois environ. Quand la maman travaille, les choses vont un peu mieux mais il faut alors payer de 250 à 300 francs pour la garde de chacun des enfants. Ce qui reste du salaire est maigre.

Dans nos banlieues ouvrières, les loyers des logements H. L. M. dans les nouvelles cités dépassent souvent 400 francs par mois pour un F4 ; le transport lent et inconfortable revient à 100 francs par mois et par personne ; les impôts sont lourds ; le gaz et l'électricité sont toujours plus chers. Comment faire vivre une famille avec ce qui reste ?

Dans le même temps on détruit des milliers de tonnes de fruits et de légumes et le patronat réalise des bénéfices énormes.

Les trois dernières années écoulées ont été des années record pour les profits. La hausse des prix est incessante et beaucoup plus importante que vos indices truqués ne le laissent voir.

Augmenter le pouvoir d'achat pour les catégories les plus défavorisées, améliorer les conditions de vie pour tous est un objectif réalisable tout de suite. Il aurait pour résultat de rendre la vie plus heureuse pour des millions de Français. La revendication « pas de salaire inférieur à 1.000 francs par mois avec l'échelle mobile » est réaliste et elle est parfaitement supportable pour le patronat et l'économie française.

Contrairement à ce que prétend le Gouvernement, l'augmentation de la consommation intérieure ne serait pas préjudiciable à l'économie française. Bien au contraire, elle lui donnerait de l'élan, du dynamisme, créerait de meilleures conditions de production et favoriserait les exportations. Votre politique d'austérité a entraîné un effet contraire. Elle a freiné et même arrêté la progression du niveau de vie des masses, sans améliorer sensiblement les exportations.

Elle crée des difficultés à l'industrie française. Le chiffre des sans-travail a atteint 400.000 comme en mars 1968. Mais nous retrouvons ici la contradiction fondamentale entre l'intérêt général et l'intérêt des monopoles.

Pour réaliser une politique conforme à l'intérêt national, il faudrait réduire les sacro-saints profits et naturellement votre régime s'y oppose !

Mais c'est dans le domaine de l'éducation nationale que se reflètent avec le plus de précision et le plus de gravité les contradictions entre l'intérêt général et votre société de profit.

Vous dites : nous avons beaucoup dépensé pour l'école, l'Université, et les crédits ont été augmentés ; et vous citez des pourcentages à l'appui de vos affirmations.

Il est vrai que certaines réalisations ont été faites, mais là n'est pas le problème ! Ce qui est capital, c'est de savoir si l'effort d'aujourd'hui est suffisant pour assurer la France de demain. Nos enfants qui ont dix ans aujourd'hui en auront vingt-cinq en 1985 et l'automatisation, l'électronique, les techniques nouvelles, en permanente transformation, seront présentes partout. Ces techniques nouvelles obligeront les travailleurs capables de les maîtriser à réapprendre leur métier presque en permanence et certains à changer plusieurs fois de profession au cours de leur existence.

Il faut, pour cela, n'est-il pas vrai, des ouvriers, des techniciens hautement qualifiés, possédant une solide formation générale. Or, en 1970, près de 50 p. 100 des enfants ont un retard de un à trois ans dans leurs études. Les C. E. S. refusent des élèves. Des milliers de jeunes ne peuvent entrer dans les C. E. T. ou les lycées ; ce n'est pas, monsieur le Premier ministre, comme vous le prétendez, la faute des parents mais bien celle de l'Etat qui ne leur donne ni locaux ni maîtres ni enseignement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*).

C'est une situation très grave qui met en cause l'avenir. Il est donc vain de discuter sur ce qui est fait. Seuls, dans ce domaine décisif et déterminant de l'éducation nationale, les besoins devraient compter.

Pourquoi n'en est-il rien ? Parce qu'il n'y a pas de profit immédiat à en tirer.

Quand il s'agit de la force de frappe, on trouve les crédits nécessaires ; quand il s'agit de faire des cadeaux fiscaux aux grandes sociétés, on dégage les milliards dont on a besoin. Pour l'éducation nationale, c'est la guillotine sèche des arbitrages budgétaires.

Votre politique agricole est incohérente : prime à l'abattage des vaches laitières, prime pour non-livraison de lait, prime à l'arrachage des vergers, destruction des fruits et légumes alors que tant de vieillards et d'enfants auraient besoin de consommer plus de lait, de beurre, de fruits.

Nous sommes déficitaires pour un certain nombre de produits alors que nous pourrions être exportateurs. C'est notamment le cas pour le blé dur, le tabac, les produits oléagineux, la viande de mouton, la viande porcine. Pour les six premiers mois de l'année, la production de viande porcine a été déficitaire de 96.500 tonnes.

Votre nouvelle société prépare à la paysannerie des lendemains difficiles. Elle tend à accélérer l'éviction des petits et moyens paysans, à aggraver leurs conditions d'existence au bénéfice d'une minorité privilégiée.

On pourrait ainsi prendre appui sur l'exemple que donne chacun des secteurs de la vie sociale et économique de notre pays : équipements collectifs, logements, stades, hôpitaux, téléphone, routes sacrifiés aux impératifs d'une politique économique fondée sur le profit, développement de notre industrie non pas en fonction de l'intérêt général, mais dans les secteurs les plus rentables. Des secteurs entiers sont voués à la stagnation comme le bâtiment, l'industrie mécanique, l'électronique.

Les investissements sont faits, non pas en fonction des besoins de la France, mais en fonction du taux du profit. Le VI<sup>e</sup> Plan est construit non pas en fonction des besoins des hommes de nos cités et de nos régions, mais des impératifs de rentabilité capitaliste. Il livre la France à la jungle du profit.

Non, vraiment, monsieur le Premier ministre, les habits neufs ou rapetassés dont vous parlez la nouvelle société, la vôtre comme celle des prétendus réformateurs, cachent mal la vieille société capitaliste incapable de répondre aux problèmes et aux exigences de notre époque.

**M. Alfred Westphal.** Et pourtant elle « tient le coup » cette société !

**M. Robert Ballanger.** A ces tentatives de replâtrage d'une société condamnée par l'histoire, nous opposons le programme novateur et réaliste du parti communiste français qui répond aux aspirations des travailleurs.

Pour ce pays que nous aimons et que nous voulons soustraire à la domination du capitalisme, l'avenir doit être un avenir socialiste.

Le socialisme, c'est tout à la fois la propriété collective des grands moyens de production et d'échange, l'exercice du pouvoir politique par la classe ouvrière et ses alliés, la satisfaction progressive des besoins matériels et intellectuels sans cesse croissants des membres de la société, la création des conditions propres à l'épanouissement de chaque personnalité.

Mais, pour y parvenir, il faut éliminer le pouvoir qui exprime la domination par les grandes sociétés capitalistes et le remplacer par une démocratie avancée, c'est-à-dire par un régime nouveau fondé sur la souveraineté du peuple.

Une société démocratique substituerait au régime présidentiel et à des assemblées sans pouvoir une Assemblée nationale élue à la représentation proportionnelle, possédant le pouvoir réel de faire la loi et de contrôler l'action du Gouvernement. Les collectivités communales, départementales et régionales gèreraient librement leurs affaires par l'intermédiaire de leurs élus au suffrage universel.

La laïcité de l'école et de l'Etat serait respectée, toutes les libertés démocratiques garanties et développées : libre activité des partis et des syndicats, droit de grève, possibilités d'expression et d'organisation des travailleurs dans les entreprises, des enseignants et des étudiants dans l'Université. La presse, la radio, la télévision bénéficieraient d'un statut démocratique. (*Exclamations sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

Le droit au travail, l'égalité sociale de l'homme et de la femme, la satisfaction progressive des besoins individuels et collectifs cesseraient d'être les thèmes généraux vides de contenu que nous offre la société actuelle pour devenir la réalité de chaque jour.

Ce régime puiserait sa légitimité et sa force dans la participation réelle des masses à la direction et à l'orientation de la vie économique du pays.

Cette démocratie avancée est seule capable de créer, dans les domaines les plus divers, les conditions d'une liberté réelle et notamment la liberté pour le musicien, le romancier, l'architecte, le peintre, le cinéaste (*Rires sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République*), dégagés des contraintes et de l'utilitarisme de la vieille société capitaliste, de trouver dans le socialisme, respectueux de la diversité des courants d'expression, les conditions de leur épanouissement d'artiste. (*Interruptions sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et des républicains indépendants. — Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Seule cette société pourra donner aux chercheurs la liberté d'explorer les voies nouvelles de la science sans être enfermés dans le cadre qui leur est imposé aujourd'hui par la recherche du profit immédiat pour le capital.

Une politique démocratique de l'enseignement est indispensable à la construction d'une France nouvelle qui devrait consacrer un quart de son budget à l'éducation nationale. Elle faciliterait l'accès de tous à la connaissance et la mise à jour permanente de celle-ci. Elle est au centre d'une véritable politique de l'enfance et permettrait à la jeunesse, aux remarquables capacités de renouvellement, de se préparer à remplir ses responsabilités au service du peuple.

Cette amélioration profonde du bien-être des travailleurs qu'apportera l'instauration d'une démocratie véritable ne doit pas être repoussée à un stade lointain du développement des forces productives. La capacité économique et industrielle de la France est loin d'être aussi faible que la propagande officielle tente de le faire croire pour imposer aux travailleurs de nouveaux sacrifices au nom de l'impératif industriel ou de la concurrence internationale.

La productivité du travail s'accroît régulièrement et de façon importante. Grâce à la richesse créée par les masses laborieuses et en dépit des fantastiques gaspillages liés à la direction capitaliste de notre économie, la France est l'un des premiers pays industrialisés du monde.

La production nationale permettrait une amélioration rapide des conditions de travail et de vie pour l'immense majorité,

à condition de sortir de l'impasse de la société actuelle et de mettre un terme à la toute puissance d'une dizaine de groupes monopolistes.

Une réforme fiscale démocratique dont les lignes directrices sont énoncées dans une proposition de loi que le groupe communiste vient de déposer permettrait d'établir la justice fiscale tout en procurant des ressources importantes à l'Etat.

Depuis douze ans, vos efforts ont tendu et réussi à alléger de manière considérable les charges fiscales des grandes sociétés et à les transférer sur la masse des petits contribuables. Cela enrichit les capitalistes mais coûte cher à la nation et aux travailleurs.

Vos discours sur la « grande mutation » ne vont pas jusqu'à proposer de modifier cet état de choses. La société démocratique que nous proposons le fera, et ce sera là une vraie et grande transformation.

La nationalisation des principales branches d'industrie et des grandes banques ainsi que la gestion démocratique des entreprises devenues la propriété de la nation permettraient un développement harmonieux de l'économie. Ce n'est pas la concentration des forces productives en elle-même qui est condamnable, mais leur concentration entre les mains de quelques capitalistes qui sont directement les maîtres de toute la vie économique et, partant, politique du pays.

Ces nationalisations, condition d'une planification effective du développement économique et social, assureraient également les bases matérielles de l'indépendance de notre pays, en garantissant notre économie contre la mainmise du capital étranger.

Inséparable d'une politique extérieure de paix et d'indépendance nationale, cette politique favoriserait le développement de la coopération avec tous les pays sans discrimination.

A ce propos, la déclaration et le protocole qui ont conclu le voyage du Président de la République en Union soviétique, ouvrent de nouvelles perspectives au développement de la coopération économique, scientifique, technique et politique entre la France et l'Union soviétique.

Comme les communistes l'ont toujours soutenu, l'amélioration des relations franco-soviétiques correspond à la fois à l'intérêt de nos deux peuples et de nos deux pays et à l'intérêt de la paix et de la sécurité en Europe comme dans le monde. Mais nous sommes conscients que la politique du pouvoir lui est dictée par la volonté de défendre les positions de la grande bourgeoisie française dans une situation où les contradictions entre les puissances capitalistes s'aggravent et où leur concurrence s'avive. En même temps, elle est hypothéquée par la solidarité fondamentale qui lie le grand capital français au système impérialiste et particulièrement à l'impérialisme américain. C'est ce qui explique les limites, les inconséquences et les contradictions de cette politique.

**M. Michel Habib-Deloncle.** Brejnev ne semble pas avoir retenu ce grief !

**M. Robert Ballanger.** Une France démocratique et socialiste donnerait sa pleine dimension à une politique extérieure fondée sur la coopération et la coexistence pacifique. En mettant en valeur toutes nos capacités, en accroissant le bonheur des hommes qui la composent, elle contribuerait plus qu'aucun autre régime au progrès humain par le rayonnement de ses idées et par la diffusion de ses réalisations originales.

Vous dites, monsieur le Premier ministre, souhaiter l'avènement d'une société juste, fondée sur la générosité et la liberté. Mais, outre que cette affirmation est démentie par l'activité de votre parti au pouvoir depuis plus de douze ans... (*Protestations sur plusieurs bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

Je constate une vérité ; je ne comprends pas pourquoi vous protestez ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Si votre intention était bien l'avènement de cette société, monsieur le Premier ministre, vous ne pourriez la réaliser...

**M. Edmond Thoraillet.** Ce n'est pas fini !

**M. Robert Ballanger.** ... car vous êtes le prisonnier volontaire des contradictions du capitalisme au stade actuel de son développement.

L'intérêt national et l'intérêt des monopoles sont antinomiques. Pour favoriser quelques marchandages profitables aux monopoles français à l'échelle européenne et mondiale, vous n'hésitez pas à hypothéquer l'avenir de la France et à sacrifier le développement indépendant d'industries essentielles comme celle des calculateurs et la production française d'énergie atomique.

Le progrès technique et scientifique ne cesse de mettre à la disposition de la société des sources de développement toujours nouvelles que votre système économique détourne de leurs destinations. Vous parlez de générosité quand l'appropriation privée des monopoles entraîne le parasitisme, le pillage des richesses sociales créées par les travailleurs.

Le contraste entre les progrès de toute nature et le caractère restreint de leur diffusion devient de plus en plus intolérable. La grande masse de la population est tenue à l'écart de la vie culturelle. Elle ignore l'essentiel des développements scientifiques contemporains. Votre but est non pas de former des esprits scientifiques et des esprits démocratiques, mais d'adapter les individus à une tâche parcellaire répondant aux exigences immédiates du capital.

Où ! votre société est bien une société bloquée, non pas par les actions revendicatives des travailleurs, non pas par les fonctionnaires que vous accablez de tous les maux, mais par la recherche effrénée du profit qui empêche le développement rationnel de la production et la satisfaction des besoins. La phraséologie sur la nouvelle société n'a pour but que d'empêcher les changements réels, de conserver les vieilles formes d'exploitation capitaliste.

La bourgeoisie française dont votre gouvernement, votre majorité sont les serviteurs fidèles, déploie toute son ingéniosité, ses ressources, pour prolonger sa domination sur notre pays. Elle dispose pour cela de moyens puissants : presse parlée ou écrite, télévision, tradition, habitude, pression économique ou politique, voire répression.

Vous n'êtes pas, monsieur le Premier ministre et votre actuelle majorité, la seule carte des puissances d'argent qui dominent la France ; vous êtes seulement la meilleure pour le moment. Des combinaisons s'échafaudent qui voudraient frustrer le peuple de sa victoire si d'aventure son mécontentement, sa volonté concertée, son suffrage mettaient votre régime en péril.

Vous voulez consolider vos positions, affirmer le fait majoritaire, comme vous dites, mais vous savez que, dans le pays, cette majorité est beaucoup plus faible que celle dont vous disposez dans cette Assemblée, miroir déformant de la nation. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.* — *Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Je vois que, décidément, vous n'aimez pas les vérités !

**M. Robert Wagner.** Vous vous êtes regardé dans la glace, je suppose ?

**M. Robert Ballanger.** Nous communistes, nous représentons avec 34 députés, 22 p. 100 des votants, et vous, avec 280 députés, 37 p. 100. Les chiffres sont éloquent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.* — *Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** Seul M. Ballanger a la parole !

**M. Robert Ballanger.** Vous lancez l'idée de l'ouverture, et même de l'ouverture élargie.

Il s'agit d'amener dans votre sillage des politiciens centristes, peu nombreux d'ailleurs, qui n'ont pas encore cédé aux délices du pouvoir. Cela ne me semble pas une tâche difficile. (*Rires et exclamations sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Mais vous visez aussi et surtout leurs électeurs, et c'est déjà une tâche plus délicate.

Il faut donc pour les forces réactionnaires aller plus loin, tenter de gagner une partie de la gauche, l'engager dans une opération droitière baptisée pour l'occasion « rassemblement des réformateurs ». Cette coalition, rassemblant, au fond, des forces politiques proches de vos conceptions, apporterait peut-être quelques changements dans les hommes, dans la direction, mais ses options en faveur du grand capital seraient rigoureusement identiques.

A ces combinaisons dont notre pays a trop longtemps souffert, nous opposons l'alliance franche, loyale, constructive, des forces démocratiques de ce pays, en premier lieu celle des communistes et des socialistes. (*Rires et exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Cette union sur des options, un programme commun, serait la pièce maîtresse du rassemblement des forces de gauche.

Un député de l'union des démocrates pour la République. Et pourquoi pas le P. S. U. ?

**M. Hervé Laudrin.** Il faut le faire, ce rassemblement !

**M. Robert Ballanger.** Cette union deviendrait la force capable de substituer au régime du capital un régime nouveau, moderne, de démocratie économique et politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Pierre-Charles Krieg.** Qu'attendez-vous pour la faire ?

**M. Robert Ballanger.** Cette voie peut sembler pour le moment longue et difficile...

**M. Charles Bignon.** Oh oui !

**M. Robert Ballanger.** ... mais c'est la seule et c'est le chemin de l'avenir. (*Rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Pour notre part, militants et élus communistes, nous n'épargnerons rien pour que se réalisent l'espérance, la volonté des travailleurs, une démocratie avancée, une France socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Poujade.

**M. Robert Poujade.** Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, « le Président de la République est le chef de l'exécutif, et par là, investi du rôle essentiel d'orienter la politique du Gouvernement. Mais celui-ci et le Premier ministre placé à sa tête demeurent comptables, responsables devant le Parlement et par là soumis au contrôle permanent des élus du peuple. En même temps simple et subtil, cet équilibre postule et garantit tout à la fois l'accord profond du Président, du Gouvernement et de la majorité du Parlement. Il permet l'action en évitant l'aventure. En nous gardant du désordre, il nous assure la démocratie. »

Eh bien, ce débat va nous donner l'occasion de témoigner de l'accord profond que vous évoquez vous-même, dans les termes que je viens de citer, monsieur le Premier ministre, le 18 septembre 1970, et aussi de témoigner de l'équilibre institutionnel dont vous définissiez si bien la nature et les conditions.

Nous savons que le Président de la République, chef de l'exécutif, a jugé souhaitable et opportun ce débat, sanctionné par un vote, que vous avez vous-même sollicité. Le Parlement dans sa majorité — et je donne à ce mot un sens très large, pour ne pas dire très ouvert — le souhaite aussi.

Cette Assemblée, que vous avez présidée durant dix années à depuis 1958 apporté une contribution, dont on peut mesurer aujourd'hui l'importance, au bon fonctionnement des institutions. De législature en législature depuis 1958, elle n'a cessé de s'adapter à l'esprit de ces institutions nouvelles. La nostalgie d'époques désormais révolues, où la confusion des pouvoirs conduisait à l'incohérence, a disparu ou disparaît de cette enceinte — et je veux croire que mon propos ne s'applique pas seulement aux bancs où siègent les groupes qui sont associés dans la majorité présidentielle.

Ce débat, ce vote sont importants. Un grand débat de politique générale est toujours l'occasion d'un choix et, en cette circonstance, le choix paraît particulièrement clair. Ce choix engage, non pas seulement pour un soir et, bien que nous soyons en automne, je dirai volontiers : non pas seulement « pour un printemps ».

« L'ouverture, avez-vous dit il y a quelques jours, ne peut en aucun cas signifier une alliance éphémère et sans effet » Je pense que personne ne peut s'y tromper.

Certes, l'Assemblée, dont vous sollicitez aujourd'hui le vote, pourrait améliorer encore les conditions d'exercice de son droit de proposition et de contrôle. Cela ne dépend pas seulement de sa capacité de travail, de sa bonne volonté et de son civisme.

Depuis dix ans, en effet, nous l'avons vue résister à la démagogie beaucoup plus souvent qu'y succomber, soutenir presque constamment, et d'une façon décisive, l'action du Gouvernement, plutôt que de chercher à l'entraver, accepter les risques de l'impopularité, quand les temps ou les problèmes exigeaient la rigueur.

Cela mérite mention car l'exercice du mandat parlementaire est aujourd'hui difficile. Malgré les efforts de deux présidents — vous-même, monsieur le Premier ministre et votre successeur — à qui l'Assemblée nationale devra beaucoup, le parlementaire français exerce une des fonctions les plus accablantes et les plus ingrates, il faut le dire, que l'on puisse imaginer.

Ce que l'on exige de lui sur les plans national et local impliquerait des moyens administratifs et techniques dont dispose le plus souvent tout cadre supérieur investi de responsabilités importantes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Ce préambule, monsieur le Premier ministre, ne peut sembler indiscrète, quand on se souvient du rôle que vous avez joué parmi nous. L'efficacité et la dignité du Parlement passent, assurément, par la modernisation de son travail, donc de ses moyens de travail.

Vous nous demandez aujourd'hui de vous confirmer une confiance que le pays ne vous ménage pas. Nous en avons bien des signes, et le plus éclatant vous a été récemment donné, dans des conditions qui n'ont pas peu contribué à vous attirer ou à vous confirmer sympathie et confiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Cette confiance, elle caractérise, je crois, notre pays en cet automne 1970.

Bien sûr, de même que vous ne nous demandez pas une approbation sans nuances, nous ne professons pas, quant à nous, un

optimisme sans nuances. Nous ne prétendons pas que tout sera facile, pour vous, pour nous et pour le pays, dans les temps qui viennent.

Mais nous avons le sentiment qu'après la crise de 1968 les Français ont retrouvé confiance en eux-mêmes, confiance dans leur économie, dans la capacité de notre société à évoluer sans violents à-coups, confiance dans leur jeunesse, confiance dans leur avenir.

Il ne fait guère de doute que le sentiment que l'Etat est dirigé fermement, lucidement et par là même préservé de bien des hasards et des aventures, explique pour une part très large, pour ne pas dire essentielle, l'état actuel de l'opinion. Et de récentes enquêtes ont confirmé ce qu'on pouvait penser à cet égard. La volonté très ferme de M. le Président de la République de conduire la France à son épanouissement économique et social, sans contraintes excessives, sans sacrifices inutiles, est perceptible dans toutes les catégories du pays et en particulier chez les travailleurs.

Chacun sent la nécessité désormais, chacun devine la fécondité de l'effort à faire pour faire accéder notre pays à la maturité industrielle, et pour réformer ses structures sans le dénaturer, comme vous venez de le dire il y a quelques instants. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

« C'est au législateur, a dit Montesquieu, à suivre l'esprit de la nation lorsqu'il n'est pas contraire aux principes du Gouvernement : car nous ne faisons rien de mieux que ce que nous faisons librement et en suivant notre génie naturel. »

En un siècle où Tocqueville a peut-être plus de faveur que Montesquieu, nous retiendrons seulement de ce propos ceci : jusque dans l'esprit de réforme le plus audacieux et dans ce volontarisme où nous voyons une des constantes politiques de notre tradition gaulliste, il faut essayer de retrouver le génie naturel de la France.

En proposant la grande réforme de la mensualisation, en mettant en marche l'actionnariat, M. le Président de la République et vous-même, monsieur le Premier ministre, vous avez recherché les voies d'une société où dépérirait l'esprit de caste et de classe. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je vois une autre raison de confiance dans l'esprit de libéralisme et d'ouverture sous le signe duquel vous avez placé votre action. Vous vous êtes inspiré de la démarche adoptée il y a plusieurs années déjà par M. Pompidou, alors Premier ministre. Je prends, en laissant de côté les discussions d'école, de philosophie politique, pour ne pas parler de stratégie ou de tactique électorale, le mot d'ouverture dans son acception la plus générale et la plus généreuse : ouverture aux idées des autres et aux idées nouvelles, ouverture d'esprit et de cœur.

Il ne s'agit nullement de renoncer à soi-même. Nous ne le demandons pas aux autres, qui n'ont pas à l'attendre de nous. Il s'agit encore moins, contrairement à ce qui vient d'être dit il y a un instant, de flatter toutes les ambitions personnelles, de consoler toutes les carrières déçues.

Il s'agit de tout autre chose. Nous sommes arrivés à un moment de l'histoire de la République où, ayant surmonté bien des épreuves et aussi bien des préjugés, nous pouvons espérer que l'opposition ne sera plus systématique, mais réfléchie, que les acceptations ou les refus seront fondés moins sur les traditions ou les passions politiques que sur des jugements plus positifs et plus serins. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Cela ne signifie pas — et vous l'avez bien marqué dans votre intervention, monsieur le Premier ministre — que le temps des discussions idéologiques est périmé. Ce n'est pas du tout cela qu'il faut comprendre. Ceux qui le professent me font penser à la phrase fameuse qui prétendait annoncer la mort des foies et des croyances : « Nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on n'y rallumera plus ». En réalité, tout grand politique pourrait reprendre l'épigraphe liminaire du livre de Lawrence d'Arabie : « J'ai tracé en étoiles ma volonté dans le ciel ». Ainsi pourrait-on caractériser l'action du général de Gaulle. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je sais bien que certains technocrates ne regardent jamais vers le ciel : ils n'y voient donc pas de lumières. Ils n'ont pas pour autant les pieds sur terre et, faute de lumières qui brillent à des regards plus humains, il leur arrive de ressembler à des aveugles dans la nuit.

Monsieur le Premier ministre, vous avez fait, en tout cas, tout ce que vous aviez le droit et le devoir de faire pour parvenir à cet apaisement politique et social. Vous l'avez fait avec bonne foi, bonne volonté, ténacité et patience. Il vous arrive même de prêcher le libéralisme en pays de mission, car l'intolérance est partout accablante et partout on se grandit en y renonçant. Cette bonne volonté ne signifie d'ailleurs pas que les trois mouvements désormais très unis de la majorité

s'épuiseront à élever des veaux gras pour enfants prodiges et à majorer les primes de qualification pour ouvriers de la onzième heure. (*Rires et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Le libéralisme de votre gouvernement ne peut, au demeurant, être mis en doute. Il ne l'est d'ailleurs que par ceux qui voudraient encore impunément porter atteinte aux libertés d'autrui. Peut-être suis-je optimiste, mais il me semble que leur nombre n'augmente pas avec le temps, malgré des prédictions pessimistes.

Le libéralisme a caractérisé votre démarche et celle de M. Olivier Guichard à l'Université. La loi d'orientation, préparée par le président Edgar Faure et votée par vous, mes chers collègues, y a été mise en application avec la plus grande loyauté. Nous avons réussi à y préserver ou à y restaurer des libertés traditionnelles. Nous avons réussi ou nous allons réussir à y instaurer des libertés nouvelles. Nous nous efforçons d'y mettre en œuvre les principes de la participation.

S'il est dans le monde un régime qui peut dire, en regardant la tête haute ses universités : « L'Etat y est du côté de la liberté, du côté de la dignité », c'est bien le nôtre et c'est notre fierté. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

J'ai voulu évoquer d'abord l'Université, car nous pouvons dire que le Gouvernement, que la majorité y ont sinon résolu, du moins traité tous les problèmes dans l'esprit de la participation et que cette démarche est exemplaire.

Puissiez-vous, comme vous l'avez annoncé tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, donner enfin à l'enseignement technique sa place, dont je n'hésite pas à dire qu'elle devrait être la première. Ce n'est pas tout à fait par boutade que j'ai proposé, il y a peu, de supprimer l'enseignement technique et de créer un enseignement national de technologie organisé du secondaire au supérieur.

Le mot d'ordre de dialogue et de concertation a marqué toute l'action du Gouvernement dans le domaine économique et social. Vous avez su lui donner un style auquel les Français, les « partenaires sociaux », selon une formule consacrée — mais pour vous cette expression n'est pas seulement une formule — ont été sensibles. On ne voit d'ailleurs pas pourquoi et comment, dans un monde où tout change, seules les relations sociales resteraient immuables.

C'est, je crois, ce que vous avez voulu dire en parlant de « nouvelle société », conception à la fois généreuse et ambitieuse dont M. Peyrefitte a récemment rappelé les origines dans un intéressant article.

Certes, il faut se méfier de la mode. La société bloquée n'est peut-être pas une découverte de Stanley Hofmann. La première et la meilleure définition en a été donnée par Tite-Live dans un propos qui a été cité plusieurs fois dans cette enceinte : « le temps où l'on ne peut plus supporter ni les maux ni leurs remèdes ».

Au demeurant, nous le savons bien, toute société organisée est exposée à des inhibitions et à des blocages. Mais l'évolution des sociétés modernes multiplie, amplifie et dramatise ces blocages dans tous les domaines. On voit mal comment nous pourrions parvenir à mettre la société au service de l'homme, selon une expression qui nous est chère et sur laquelle les deux présidents de la V<sup>e</sup> République ont mis l'accent, si nous nous résignons à ces inhibitions et à ces blocages.

Nous avons bien compris le sens de votre propos dans sa conviction et sa modestie et nous ne prétendons pas renouveler une société du jour au lendemain ; cela ne se passe que dans les utopies. A tous ceux qui ont voulu du passé « faire table rase », l'histoire a répondu par de cruelles récurrences.

Si l'on ne réforme pas une société comme on changeait on une nuit les parterres de Trianon au temps du roi Soleil, on peut essayer d'en faire évoluer l'esprit, les méthodes et les mœurs par une action volontaire et de longue haleine. C'est le but du chef de l'Etat, c'est le but du Premier ministre, c'est le nôtre.

Quelque chose bouge, en effet, et non pas dans le sens de ceux qui pratiquent la politique du pire, qui recherchent dans la révolution brutale le recours désespéré qui leur épargnerait une révolution intellectuelle ou dans un réformisme verbal l'instrument d'une aventure personnelle.

Que ce soit dans les centrales ouvrières ou dans les organisations patronales, et même dans l'ensemble des organisations socio-professionnelles, l'esprit de concertation paraît désormais marquer des points sur l'esprit de contestation systématique. Cette évolution des mentalités va de pair avec celle des méthodes.

On peut essayer d'expliquer l'une par l'autre, mais on ne peut sûrement pas les dissocier. Un réalisme et une expérience accrues, moins de préjugés et de mythes socio-économiques ont conduit à un meilleur climat et à des réussites évidentes.

La politique contractuelle que nous avons à maintes reprises appelée de nos vœux s'est appliquée efficacement aux problèmes du travail dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. Cela se traduit dans la progression des crédits du ministère du travail.

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance a remplacé le salaire minimum interprofessionnel garanti. Il est établi sur des bases plus justes et plus solides.

Les contrats de progrès ont ouvert, dans le secteur public comme dans le secteur privé, la voie d'une politique sociale fondée sur la confrontation loyale, sans hypocrisie et sans contrainte, plutôt que sur les rapports de force et la loi du marché.

Avec l'actionnariat Renault a été proposée une expérience d'intéressement et de participation qui devra être jugée à ses résultats, mais que nous aurions été impardonnables de ne pas tenter.

Quant à la mensualisation, « test de notre aptitude à instituer un nouveau type de relations, chance à ne pas laisser passer », selon le rapport du groupe de travail de l'U. D. R. qui en a étudié l'application, elle apparaît comme un véritable catalyseur social et témoigne chez celui qui l'a promise et décidée, comme chez tous ceux qui commencent à la mettre en œuvre, d'une conscience profonde des vrais problèmes du travail.

Monsieur le Premier ministre, je ne sors pas de ce sujet en rappelant le malaise chronique des cadres. Faut-il que les agents les plus actifs du développement et de la modernisation de nos entreprises, les plus accablés de responsabilités, soient aussi les moins assurés de leur sort ? Au siècle où la sécurité de l'emploi s'organise peu à peu pour les autres travailleurs, que penser de l'aggravation de l'insécurité de l'emploi pour les cadres ?

Le libéralisme, les lois de l'économie de marché impliquent-ils la dégradation des rapports sociaux au niveau des animateurs de l'entreprise ? Je sais bien que le travail ouvrier n'est pas encore suffisamment protégé malgré les lois récemment votées. Mais aujourd'hui on congédie trop souvent les cadres comme certains noient leur chien. Je ne prédis pas la paix sociale à tous ceux qui accepteront impassiblement cette politique de rentabilité féroce et à courte vue. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Les efforts que je viens d'évoquer n'auraient, bien sûr, pas été possibles sans une situation financière saine. Aujourd'hui, grâce à des décisions courageuses que personne ne conteste plus, tous les grands équilibres sont rétablis, y compris, dans la plus récente perspective, le plus difficile, c'est-à-dire celui des prix.

L'un des outils de ce rétablissement a été le budget de 1970 qui était un budget de conjoncture. C'est bien ce qui doit le différencier de celui de 1971 dont nous allons discuter, et qui le différenciera plus encore, nous l'espérons fermement, de tous ceux qui suivront.

Puisque le courage a payé, le courage doit payer encore. Le budget annuel de l'Etat doit être l'instrument essentiel d'une politique à long terme : il en définit, pour partie, les moyens et il en marque les intentions.

Cette politique à long terme — le Président de la République nous l'a tracée — c'est la volonté d'industrialisation au service d'une finalité humaine. Le moyen privilégié en est la priorité accordée aux équipements collectifs, dans la mesure où en dépendent à la fois le développement de l'économie et l'amélioration des conditions de vie.

Ainsi — et cela a été souligné récemment lors du débat sur la troisième loi de programme relative aux équipements militaires — la part des armements militaires sera-t-elle encore réduite par rapport à celle de ce qu'on peut appeler l'armement économique, social et culturel de la nation.

Ainsi, dans nos budgets civils, la volonté d'élimination des structures inflationnistes qui freinent le développement, doit également se marquer — et j'y reviendrai — dans le respect de toutes les transitions humainement nécessaires.

Vous savez, monsieur le Premier ministre — je crois l'avoir déjà souligné tout à l'heure — que le gouvernement de la V<sup>e</sup> République n'a jamais fait appel en vain au courage et à la discipline de sa majorité gaulliste.

Mais il convient, certes, plus que jamais, de lui en expliquer et les buts et les raisons. C'est pourquoi ce débat et tous ceux que vous avez annoncés me paraissent d'excellent augure.

Ce qui a été bien expliqué aux élus du peuple sera bien expliqué aux électeurs et ce qui a été accepté après mûre réflexion, consciemment, lucidement, par les élus du peuple sera, en définitive, accepté par la nation.

Le Parlement n'est jamais mieux à sa place et dans son rôle que lorsqu'il discute la loi de finances. Que nul n'imagine que des considérations subalternes et médiocres dominent les discussions budgétaires dans cette Assemblée. C'est dans la confrontation budgétaire que le Gouvernement et le Parlement peuvent donner toute la mesure de leur loyauté et de leur esprit de concertation.

Le temps me manque pour évoquer les grandes directions dans lesquelles nous devrions orienter notre politique d'équipements collectifs. D'autres orateurs de la majorité sont intervenus ou interviendront, je le sais, sur ce sujet.

Mon groupe a naguère sollicité votre attention à propos du réseau routier — non sans succès, je dois le dire — et l'effort qui s'annonce à propos des télécommunications et des équipements urbains mérite d'être souligné. Je ne vous cacherai pas, monsieur le Premier ministre, la satisfaction que j'ai éprouvée en vous entendant insister sur les problèmes d'équipements urbains, de logements, de transports collectifs et de réserves foncières.

Oui, il faut humaniser nos villes. Il faut humaniser aussi les conditions de vie de l'homme au travail. Comme le Président de la République, vous attachez une importance particulière à ce problème des locaux et des rythmes de travail.

Oui, il faut engager une politique de l'environnement, qui suppose une urbanisation volontaire, un aménagement du territoire réfléchi, concerté et, surtout, prévu à long terme. C'est la grande affaire de la fin de ce siècle, ne nous y trompons pas.

Sommes-nous au bord de la terre promise ? Je n'en crois rien. Les loisirs font partie de notre civilisation, et pourtant nous ne sommes pas dans une civilisation des loisirs. La consommation atteint et dépasse, dans biens des cas, la limite du gaspillage. Nous ne sommes pas dans une société de consommation tant que le tiers de la population française ne recueille que les miettes de cette société, si hâtivement condamnée.

La persistance de l'inégalité des conditions est rendue moins supportable par le progrès. A ceux qui nous disent que, s'il y a tant de malheureux, c'est parce que nous n'avons rien fait, je répons que nous avons tant fait que beaucoup de gens se sentent malheureux parce qu'ils savent que beaucoup d'autres ont accédé enfin au confort et à la sécurité.

Nous ne pouvons pas oublier les 3.700.000 salariés qui gagnent moins de 800 francs par mois et qui font figure de privilégiés auprès des 2.300.000 personnes âgées qui ont actuellement un revenu global compris entre 240 et 340 francs par mois.

Vous le savez, monsieur le Premier ministre, malgré un effort qui, sous les deux présidences du général de Gaulle et de M. Georges Pompidou, n'a pas faibli, il y a encore en France « des misères qui serrent le cœur ».

La solidarité nationale, constamment invoquée, pas toujours par les plus méritants ni les plus dignes, doit jouer en priorité en leur faveur.

Bien sûr, la charge des inactifs est lourde ; c'est et cela restera pour nous, dans les années qui viennent, un problème majeur. Mais leur détresse est plus lourde encore et appelle des sacrifices de la part de tous ceux qui, aujourd'hui, produisent et vivent d'une vie digne d'être vécue.

Je vois là une priorité sociale. J'en vois une autre dans l'action à entreprendre en faveur des handicapés et des inadaptés dont les besoins sont, hélas ! sans commune mesure avec l'effort consenti, pourtant non négligeable, je le reconnais.

Je ne voudrais pas vous présenter aujourd'hui un catalogue de revendications sectorielles. Parmi les Français pauvres, on peut trouver, malheureusement, trop de paysans, de commerçants et d'artisans. Pour les premiers, je dois reconnaître que l'indemnité viagère de départ, l'indemnité complémentaire de reconstruction, le fonds national de solidarité ont apporté des améliorations souvent substantielles et parfois méconnues.

Voilà un domaine où l'action persévérante du Gouvernement a été efficace, à la fois pour une catégorie sociale et pour l'ensemble de la collectivité nationale.

Il sera certainement moins facile, à propos des commerçants et des artisans âgés et marginaux, d'assortir l'action sociale d'une action que l'on dit « structurante », c'est-à-dire de trouver une contrepartie, pour la collectivité, au transfert social.

L'effort à tenter — et je suis persuadé qu'il faut le tenter — ne devrait en aucun cas revêtir la forme d'une assurance tous risques pour une profession où l'absence de formation préalable — hélas ! trop fréquente — accroît les risques inhérents au négoce. Qu'il s'agisse des commerçants ou des artisans, je ne vois d'ailleurs pas comment on pourrait imaginer une action efficace, à long terme, sur les structures et sur les conditions de vie, sans une réorganisation des marchés et de la distribution.

Une politique contractuelle à long terme, qu'il s'agisse d'agriculture ou de distribution — d'ailleurs, vous le savez, les deux problèmes sont liés — pourrait mettre fin — je ne dis pas rapi-



dement, mais il faut bien commencer — à des expédients, parfois ingénieux, dont les effets cumulés et souvent contradictoires ont été, dans bien des cas, ruineux et vains.

On me dira : « Réformez la fiscalité et vous obtiendrez les transferts nécessaires ». Vous avez dit tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, avec un humour où perçait d'ailleurs plus de volonté que de résignation, que chacun attend que l'autre fasse l'effort à sa place. C'est particulièrement vrai en matière de fiscalité. Chacun, en réalité, entend réformer la fiscalité pour son compte, car chaque catégorie sociale est remplie d'illusions sur la structure de la fiscalité. C'est la formule bien connue : « Il n'y a que nous qui payons ».

Un bilan comparatif global des prélèvements obligatoires, en dépit de tous les travaux entrepris, manque encore à la clarté et à la loyauté des débats sur un sujet irritant et mal connu. Le rapport Rueff-Armand de la fiscalité reste à faire, monsieur le Premier ministre, livre blanc ou livre noir, comme on voudra, mais livre ouvert qui réserverait des surprises. En tout cas, le pays notera avec satisfaction votre volonté et celle de M. le ministre de l'économie et des finances d'unifier les conditions d'imposition.

Quelques mots avant d'en terminer sur les réformes administratives nécessaires.

Des textes sont prêts et l'on va passer aux actes. Mais nous ne sommes pas dispensés, bien au contraire — et ne serait-ce que parce que les textes, à eux seuls, n'ont jamais rien réglé — d'un nouvel effort de réflexion politique sur ce sujet essentiel.

Décentralisation, déconcentration — on jongle souvent inutilement avec ces deux mots — régionalisation, autonomie, sont des substantifs dont on abuse parfois, en particulier dans les cercles qui se disent réformateurs, aussi bien que dans ceux qui, étant dans la nécessité de réformer, le disent moins.

Derrière les mots, derrière les équivoques ou les contradictions que ces termes recèlent volontiers si l'on ne va pas au fond des choses, quel grand objectif national poursuivons-nous, quelle volonté politique exprimons-nous ?

Cet objectif est double : il s'agit, d'une part, de vivifier la démocratie locale et, d'autre part, d'améliorer la gestion de l'Etat.

Vivifier la démocratie locale, c'est faire confiance aux citoyens pour ce qui les concerne le plus directement, et l'on a toujours raison de faire confiance aux citoyens, malgré les pessimistes. C'est faire réaliser et faire gérer par des responsables connus d'eux, et élus par eux, des équipements collectifs et des services publics de base : les rues et les chemins, les écoles, les stades ou les hôpitaux, bref, tout ce qui touche à la vie de chaque jour. C'est, bien entendu, ne pas retenir d'une main ce que l'on donnerait de l'autre. C'est, en fait, rénover et développer un des modes les plus anciens de la participation politique.

Améliorer la gestion de l'Etat, c'est s'attaquer, enfin, à la congestion, à l'irresponsabilité, maintes fois dénoncées sous les vocables de bureaucratie ou de technocratie. J'ai souvent dit ce que, dans les campagnes qui s'engagent à propos de cette nécessité, il y avait d'injuste pour la fonction publique qui, généralement, fait bien son travail dans les pires conditions qui soient.

Améliorer la gestion de l'Etat, c'est donc organiser cette gestion sur un mode décentralisé. Chacun sait aujourd'hui qu'une telle organisation décentralisée est la condition à la fois d'une administration efficace et d'un contrôle démocratique de cette administration.

Ainsi ce second objectif rejoint-il le premier, dans la mesure où l'un et l'autre tendent, au niveau national comme au niveau local, à restituer sa place au seul pouvoir légitime : le pouvoir politique.

Bien entendu, cette double entreprise, dont le caractère politique est fondamental, a ses limites, qui doivent être connues, et ses conditions, qui doivent être précisées. Je ne les préciserai d'ailleurs pas en détail, car j'entends la voix de M. le président qui me dit : « Il faut conclure ! »

Ces limites, c'est d'abord l'unité de la nation et le maintien de son identité, qui sont d'autant plus nécessaires que nous voulons progresser dans la construction européenne.

C'est aussi la sauvegarde du rôle coordonnateur de l'Etat, auquel les Français sont plus attachés que jamais — certains diront peut-être qu'ils le sont trop — particulièrement en ce qui concerne la répartition des richesses et l'emploi des ressources, d'une part, l'aménagement du territoire et la préservation du capital national que constitue le milieu naturel et humain, d'autre part.

Les conditions, c'est à la fois le maintien — et, si nécessaire, la restauration — de l'autorité des représentants de l'Etat, dans la région et dans le département ; la libération du pouvoir exécutif du maire dans sa commune ; la rénovation, dans le sens d'une plus exacte représentativité, des conseils délibérants adaptés aux réalités humaines traditionnelles, que sont la commune et le département, mais aussi aux réalités nouvelles que sont l'agglomération et la région.

La concertation à laquelle vous tenez tant, monsieur le Premier ministre, et le développement des relations contractuelles qui en découle ne sont possibles qu'entre personnes représentatives et responsables. Cette conclusion vaut pour les affaires locales, mais aussi, bien sûr, pour les affaires nationales.

Les Français ont besoin de sentir le poids de leurs responsabilités. Maintenir l'ordre, maintenir la famille, maintenir la morale dans une société irresponsable ? Aucune force au monde ne le permet.

Votre majorité a la charge d'assumer les responsabilités d'une mutation ordonnée et pacifique, et d'assumer, en même temps, un transfert de responsabilités vers les citoyens.

L'opposition peut s'associer, même partiellement, à cette tâche. Elle peut aussi mettre en cause — mais de façon convaincante, en prêchant d'exemple — notre vocation à gérer en réformant, à réformer en gérant, comme vous l'avez dit. Elle peut aussi choisir de continuer à donner une représentation à figuration réduite, et sur un théâtre d'ombres, de ce que fut la République précédente, ou, si vous préférez, la République naguère. (Mouvements divers sur les bancs du groupe socialiste. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

C'est un choix.

Nous connaissons la fragilité de cette société en devenir et en mutation dont nous avons la charge. Nous connaissons les risques immenses — et les chances immenses — de cette mission. Nous connaissons les ressources que peut tirer un peuple d'une conscience nationale, sans vanité, mais non sans fierté, surtout lorsque ce peuple a une vocation naturelle et très ancienne à l'universel.

Hier, M. Georges Pompidou, à Moscou, à Baïkonour, à Samarcande, nous rappelait — et de quelle manière ! — que la France pèse un peu plus que son poids naturel. C'est une belle, une grande responsabilité, qui nous incite à l'effort pour augmenter ce poids.

Si nous mettons une France plus prospère et plus juste au service d'un monde plus juste et plus pacifique, monsieur le Premier ministre, nous aurons mérité des Français la confiance que nous allons, sans réticence, sans hésitation, vous accorder. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et sur certains bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Gaston Defferre.

M. Gaston Defferre. Mesdames, messieurs, dans les quelques minutes qui me sont imparties...

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Quarante minutes !

M. le président. Je vous en prie, chers collègues ! Laissez M. Defferre poursuivre !

M. Gaston Defferre. J'espère que je ne ferai pas comme M. Poujade et que je ne dépasserai pas mon temps de parole. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Je voudrais, tout d'abord, traiter du problème constitutionnel tel qu'il nous est présenté aujourd'hui par la déclaration de M. le Premier ministre, par la question de confiance qu'il a posée et par les déclarations qu'il a lui-même faites il y a quelque temps.

Ensuite, j'aborderai le problème d'actualité, celui du voyage de M. le Président de la République et de M. le ministre des affaires étrangères en Union soviétique, et je voudrais poser à ce sujet quelques questions au Gouvernement.

Enfin, j'examinerai les problèmes économiques et sociaux. J'essaierai de le faire concrètement, en les traitant sous trois angles : celui de l'homme au travail, celui de l'homme qui va de son travail à son domicile et, enfin, celui de l'homme chez lui. Cela me permettra d'aborder le problème des investissements collectifs, du prix de la vie et de l'évolution économique.

En ce qui concerne le problème constitutionnel, faut-il rappeler que le général de Gaulle avait un domaine réservé, auquel ni les ministres, ni, me semble-t-il, les premiers ministres de l'époque, n'avaient accès ?

En arrivant à l'Elysée, M. Georges Pompidou a trouvé ce domaine réservé, et l'on a aujourd'hui l'impression que, ayant été Premier ministre pendant six ans, il a, en plus, apporté les compétences qu'il exerçait à l'hôtel Matignon.

Mais, à cet égard, un hommage tout particulier doit être rendu à la loyauté, à la sincérité, à la clarté des explications fournies par M. le Premier ministre, même — ce qui est mon cas, et il le comprendra — quand on ne partage pas ses convictions.

C'est lui qui, à Bordeaux, en 1959, devant le congrès de ce qui s'appelait alors l'U. N. R., a défini le domaine réservé du Président de la République. Il l'a fait en ces termes :

« Le secteur présidentiel comprend l'Algérie, sans oublier le Sahara, la Communauté franco-africaine, les affaires étrangères et la défense. »

Tout récemment — c'était au mois de septembre dernier — M. le Premier ministre a défini, dans une déclaration faite au journal *Sud-Ouest*, les attributions qui revenaient respectivement, selon lui, au Premier ministre et au Président de la République. Les termes de cette déclaration étaient parfaitement clairs :

« Le Président de la République, véritable chef de l'Etat, seul élu par l'ensemble du corps électoral, a pour devoir de fournir des orientations et, en quelque sorte, de déterminer la politique du Gouvernement. »

**M. Michel Habib-Deloncle.** C'est très bien !

**M. Gaston Defferre.** Et M. le Premier ministre ajoutait :

« Le Premier ministre n'est pas sur le même plan que le Président de la République, du seul fait qu'il n'a pas été choisi par le peuple, mais désigné par le chef de l'Etat. A ce titre, il dirige le gouvernement dans le sens des orientations présidentielles. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Michel Habib-Deloncle.** Très bien !

**M. Gaston Defferre.** Je ne suis pas surpris de voir les membres de la majorité applaudir ces propos de M. le Premier ministre. Mais je me permets de leur faire observer que l'article 20 de la Constitution précise : « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. » Or, dans les propos que je viens de citer, il est dit qu'il appartient au Président de la République de déterminer la politique du gouvernement. (Murmures sur les bancs de l'union des démocrates pour la République. — Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Franck de Préaumont.** Il y a des cours du soir !

**M. Gaston Defferre.** Certains membres de cette Assemblée feraient bien d'y aller, car ils ont beaucoup à apprendre ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Que ceux qui m'interrompent se rassurent ! Ils ne m'empêcheront pas de parler, et si j'ai un conseil à leur donner, c'est d'économiser leur salive !

**M. Jean-Franck de Préaumont.** Quand on vous entend, on n'est pas inquiet !

**M. Gaston Defferre.** L'article 5 de la Constitution est formel. Il dispose :

« Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat. »

Et l'article 9 est ainsi conçu :

« Le Président de la République préside le conseil des ministres. »

Ainsi, je me permets de vous le dire, monsieur le Premier ministre, votre conception de la Constitution, telle qu'elle a d'ailleurs été approuvée il y a quelques instants par M. Poincaré — qui semblait croire que l'opposition s'était rangée à cette conception — n'est pas la nôtre et nous ne voulons pas laisser dire que nous l'acceptons, car nous ne voudrions pas laisser prescrire notre droit à contester cette interprétation de la Constitution.

Dans la même déclaration, vous indiquiez que le Président de la République avait le droit de changer le Premier ministre. Or le premier alinéa de l'article 8 de la Constitution dispose :

« Le Président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. »

Cette disposition a bien été interprétée de cette façon jusqu'à présent, et j'en trouve la preuve dans la lettre que M. Georges Pompidou, alors Premier ministre, envoyait au général de Gaulle lorsque, après les élections du mois de juin 1968, le chef du Gouvernement fut changé.

M. Georges Pompidou écrivait au général de Gaulle :

« Mon général, vous avez bien voulu me faire part de votre intention, au moment où va se réunir l'Assemblée nationale, de procéder à la nomination d'un nouveau gouvernement. J'ai l'honneur, en conséquence..., de vous présenter la démission du Gouvernement. »

M. Pompidou ne s'y était pas trompé. Il tenait à souligner dans sa lettre que c'était parce que le général de Gaulle le lui avait demandé — ce qui était contraire à l'article 8 de la Constitution — qu'il donnait sa démission.

En vérité, le Président de la République a le droit de nommer le chef du gouvernement, le Premier ministre, mais il ne peut qu'accepter sa démission quand celui-ci la lui remet, et il ne peut changer le Premier ministre. (Mouvements divers.)

**M. Pierre Mauger.** Cela n'a rien à voir avec le débat !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est une interprétation !

**M. le président.** Mes chers collègues, vous ne vous attendiez certainement pas, même à l'occasion de citations, que M. Defferre tiennne les mêmes propos que M. le Premier ministre !

Vous avez écouté tous les autres orateurs dans le calme, et il est bon que cela continue.

Veuillez poursuivre, monsieur Defferre.

**M. Gaston Defferre.** Le dernier point dont je voulais parler, à propos du problème constitutionnel, concerne l'article 49 de la Constitution.

**M. François Mitterrand.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Defferre ?

**M. Gaston Defferre.** Volontiers, si M. le président lui-même le permet.

**M. le président.** Monsieur Mitterrand, vous comprendrez que je sois tenu de respecter certains impératifs, aussi je vous donne la parole, avec l'autorisation de l'orateur, pour une minute seulement.

**M. François Mitterrand.** Il ne m'en faudra pas davantage, monsieur le président.

J'estime que la question de M. Defferre mérite une réponse de M. le Premier ministre, au moment qu'il choisira, bien entendu ; d'ici la fin de la soirée.

En effet — c'est une vérité de La Palice, mais il n'est pas inutile de le répéter — il est fort important de savoir ce qui se passerait si M. Chaban-Delmas continuait de disposer de la majorité dans cette Assemblée refusait de démissionner si M. le Président de la République le lui demandait.

Généralisons et ignorons les personnes, et, au demeurant, pour ce qui concerne les relations de M. Pompidou et de M. Chaban-Delmas, j'exclus cette hypothèse. Supposons qu'un Premier ministre, conscient de ses devoirs et disposant d'une majorité, décide de rester à la tête du Gouvernement malgré la volonté du Président de la République, oui que se passe-t-il ? Doit-il partir ? La Constitution à mon sens répond très clairement à ce point d'interrogation, mais j'aimerais entendre M. le Premier ministre s'exprimer là-dessus. Je remercie d'autant plus M. Defferre de m'avoir permis de l'interrompre. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Gaston Defferre.** Je terminerai mes explications sur l'aspect constitutionnel de ce débat en invoquant les dispositions de l'article 49 de la Constitution.

Aujourd'hui, c'est en vertu de cet article 49 que le Premier ministre a engagé la responsabilité du Gouvernement. Cet article précise : « Le Premier ministre, après délibération du conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement ». Il y est bien indiqué : « Le Premier ministre ». Or, dans le compte rendu du conseil des ministres du 15 octobre qui a précédé cette séance, le porte-parole du Gouvernement, M. Léo Hamon, a précisé que c'était « sur la suggestion de M. le Président de la République » que le Premier ministre avait décidé de poser, en quelque sorte, la question de confiance à l'Assemblée nationale. Dans ces conditions, une motion de censure déposée par l'opposition ou un vote intervenant à la demande du Gouvernement — le Président de la République s'étant engagé — ne mettrait pas simplement en cause la vie du Gouvernement, mais la position même du Président de la République. (Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. Michel de Grailly.** Pas du tout !

**M. Gaston Defferre.** Ce serait donc l'instabilité à l'échelon le plus élevé qui s'installerait dans nos institutions. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

J'en viens maintenant au voyage du Président de la République et du ministre des affaires étrangères en Union soviétique.

Mes chers collègues, j'espère que vous ne m'interromprez pas, car je vais commencer par des félicitations. Il est excellent qu'aux termes du protocole et de la déclaration, que j'ai lus attentivement et qui sont, je le sais, des documents moins importants qu'un traité, mais représentent néanmoins des intentions très clairement exprimées, une politique de détente et même de rapprochement soit entreprise et poursuivie entre l'Ouest et l'Est. Il est excellent que la France ait approuvé le traité germano-soviétique.

Le protocole est un accord d'intentions et prévoit consultations et concertation. Nous avons connu dans le passé un document d'une nature analogue, quoique d'un caractère plus contraignant car il s'agissait d'un traité, le traité franco-allemand. Celui-ci prévoyait également consultations et concertation, mais il n'a pas toujours été suivi d'effets. Par conséquent, le protocole n'aura de valeur que dans la mesure où dans

l'avenir les deux gouvernements, en particulier celui de la France, auront le réel désir de mettre en œuvre la politique qui a été esquissée à Moscou.

La déclaration est un document moins contraignant encore que le protocole. Beaucoup plus long, il renferme toutes sortes de dispositions dont certaines ont un aspect positif, d'autres peuvent provoquer notre scepticisme, d'autres encore notre curiosité, dont d'autres enfin sont assez vagues.

Ce qui est positif, c'est la volonté d'en finir avec la politique de rivalité entre les deux blocs, c'est la décision de réunir une conférence européenne en dehors des blocs.

En revanche, quand on lit dans ce document que les deux gouvernements s'engagent à ne pas intervenir dans l'avenir, comme dans le passé, dans les affaires intérieures des autres pays, à ne procéder à aucune ingérence politique ou à ne pas envahir leur territoire, après ce qui s'est passé en Tchécoslovaquie et ce qui se passe actuellement au Tchad... (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Jean-Franck de Prémaumont.** C'est un curieux parallèle !

**M. Gaston Defferre.** ... on peut se demander si ceux qui ont signé cette déclaration ont vraiment l'intention de l'appliquer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

En outre, cette déclaration ne répond pas à certaines questions que vous vous posez tous, mes chers collègues, j'en suis convaincu. Il y est question, à plusieurs reprises, de l'Europe. De quelle Europe ? Est-ce de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural ?

**M. Michel de Grailly.** C'est évident !...

**M. Gaston Defferre.** Est-ce de l'Europe des Six ? Et quid de l'Europe des Six, après cette déclaration ?

Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez adopté, il y a quelques mois, une sorte de définition-programme en parlant de l'achèvement, de l'approfondissement et de l'élargissement de l'Europe. Il s'agissait de l'Europe des Six, de son approfondissement et de son élargissement à la Grande-Bretagne et à certains autres pays.

Je vous demande, ainsi qu'à M. le Premier ministre, quelles sont maintenant, après votre voyage à Moscou, vos intentions à ce sujet.

En effet, nous devons constater que, depuis la conférence de La Haye du mois de décembre dernier, l'évolution politique de l'Europe a été vraiment très lente, pour ne pas dire inexistante, que l'évolution économique n'a pas été rapide et que l'élargissement semble piétiner.

Nous écouterons avec intérêt votre réponse sur ce point. Avez-vous parlé de ce problème, monsieur le ministre des affaires étrangères, avec les membres du gouvernement soviétique ? Et quelles dispositions envisagez-vous maintenant pour l'Europe des Six, son achèvement, son approfondissement et son élargissement, à la suite de la conférence de Moscou ?

Enfin, dans votre déclaration commune, la disposition qui concerne le désarmement demeure assez vague. Vous vous en affirmez partisan mais sans aucune référence à des actes, à des traités qui existent ou à des institutions qui fonctionnent. Ainsi, même en lisant cette déclaration avec beaucoup de soin, on ne parvient pas à découvrir si la France est prête à signer le traité de Moscou, son adhésion à ce traité impliquant qu'elle s'interdirait toute explosion nucléaire dans l'espace. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il n'est pas précisé, non plus, si la France entend désormais participer à la conférence du désarmement à Genève dont la presse et la radio parlent peu, mais dont les spécialistes savent que les travaux sont excellents. Il serait bon que la France y participe.

J'aimerais que le Gouvernement nous réponde sur ce point, comme je voudrais qu'il nous dise ce qui a été envisagé à propos du statut de Berlin dont il n'est pas fait mention dans la déclaration signée à Moscou.

Pour clore ce chapitre des affaires étrangères, je dirai que ce qui m'a frappé en regardant les photographies prises à l'arrivée du Président de la République au Bourget, c'est, outre la satisfaction évidente qui se lisait sur les visages — je la comprends — le sourire malicieux qui éclairait certains regards.

**M. Jean-Franck de Prémaumont.** Vous en voyez des choses ! On ne peut rien vous cacher.

**M. Gaston Defferre.** Je me suis demandé si les membres du Gouvernement et le Président de la République manifestaient ainsi leur contentement d'avoir fait un pas dans le sens de la consolidation de la paix mondiale, mais s'ils ne laissaient pas éga-

lement paraître leur satisfaction de s'être assuré, pour les mois à venir, une certaine tranquillité dans le domaine politique et dans le domaine social. (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, du groupe Progrès et démocratique moderne et sur divers autres bancs.*)

**M. Jean-Franck de Prémaumont.** Quelle ouverture !

**M. le président.** Veuillez faire silence !

**M. Gaston Defferre.** J'avais, mesdames, messieurs, l'intention de dire quelques mots sur la situation au Tchad.

Je ne le ferai pas, puisque, demain, M. Mitterrand doit évoquer ce problème à l'occasion d'une question d'actualité qu'il a posée. (*Mouvements divers.*)

C'est dans le souci de vous faire gagner du temps que j'évite de traiter ce sujet.

J'en viens aux questions de caractère économique et social, et d'abord à celles qui concernent l'homme au travail.

Et je parlerai en premier lieu de l'évolution des prix qui n'a pas été traitée cet après-midi.

A plusieurs reprises, le ministre de l'économie et des finances a déclaré qu'au cours de l'année 1970 l'augmentation des prix ne dépasserait pas 3,9 p. 100. Il l'a dit devant la commission des finances et devant l'Assemblée nationale. Or, au huitième mois de l'année — au 31 août 1970 — les prix avaient déjà augmenté de 3,3 p. 100. C'est dire que les prévisions de hausse seront dépassées. Cela inquiète, je le suppose, à juste titre le Gouvernement et les membres de la majorité, puisque M. Morandat, rapporteur du Plan au Conseil économique et social, a attiré l'attention du Gouvernement sur le danger qu'il y aurait à laisser augmenter les prix, et lui a demandé quels moyens il entendait employer pour en freiner la hausse.

Je traiterai brièvement des revenus puisque plusieurs orateurs en ont déjà parlé, soulignant que 11 millions et demi de Français gagnent moins de 1.500 francs par mois et 3.200.000, davantage. Ces chiffres sont tirés d'une statistique qui a été remise à la commission des finances au mois d'octobre. Elle exclut, bien entendu, les travailleurs agricoles qui gagnent moins encore.

Chez les travailleurs du commerce et de l'industrie un salarié sur trois gagne moins de 800 francs, et près d'un salarié sur deux gagne moins de 1.000 francs par mois.

Mes chers collègues, voici quelques exemples qui vous montrent l'importance de la disparité des moyens dont disposent les différentes catégories sociales. L'écart de la consommation entre ces catégories est vraiment significatif : il est de 1 à 27 pour les disques, de 1 à 18 pour l'aide ménagère, de 1 à 16 pour les vacances, de 1 à 15 pour les spectacles, de 1 à 12 pour les achats immobiliers, de 1 à 11 pour les livres.

Si les Français sont mal lotis quant au montant des salaires, en revanche ils travaillent, contrairement aux bruits qui ont été fréquemment répandus, plus longtemps que les travailleurs des pays étrangers, et notamment les Allemands, les Belges ou les Italiens, et ils gagnent moins, à l'exception des travailleurs italiens.

Il en est de même pour les commerçants, les artisans, les agriculteurs. A cet égard, monsieur le Premier ministre, ne serait-il pas possible d'envisager, dans la période de mutation que nous connaissons, et que personne ne conteste, la création d'une caisse de reconversion pour les commerçants et les artisans ? Il existe des petits et moyens commerçants, des artisans qui préféreraient se reconvertir pour gagner 2.000 ou 3.000 francs par mois plutôt que d'avoir à se demander, à la fin de chaque mois, s'ils vont déposer leur bilan, fermer leur boutique et réduire leur famille à la misère.

Je rappelle que, parmi ces commerçants, il en est qui souffrent tout particulièrement, car ils sont arrivés en France dans de très mauvaises conditions : je veux parler des rapatriés. Certes, une loi dite « d'indemnisation » a été votée, mais cette loi, nous l'avons déclaré à l'époque, n'instituait pas une véritable indemnisation.

Le Gouvernement a dit qu'il réexaminerait le problème plus tard. Je lui demande aujourd'hui dans quel délai il compte le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais une grave menace pèse sur notre pays : le chômage. D'après le coefficient qui a été établi — de 1,9 ce coefficient a été ramené à 1,6 — le nombre de chômeurs réels était de 296.400 au 1<sup>er</sup> septembre 1962. Au 1<sup>er</sup> septembre 1970, il est de 427.520. Mais ce qui est inquiétant, c'est que, après avoir marqué un ralentissement au cours de l'année 1969, le chômage progresse de nouveau en 1970. Je ne doute pas que l'une des préoccupations du Gouvernement soit de trouver une solution au chômage, notamment au chômage des jeunes, qui, vous le savez comme moi, représentent un quart du nombre des chômeurs. Encore faut-il préciser que de nombreux jeunes ne sont pas inscrits au chômage, si bien que le nombre réel de chômeurs est beaucoup plus élevé que ne l'indiquent les statistiques.

J'arrive au deuxième chapitre de cette partie de mon exposé consacrée aux questions économiques : l'homme chez lui — et je traiterai donc des investissements collectifs.

M. le Premier ministre nous a indiqué que, pour l'avenir, il envisageait de développer très largement les investissements collectifs. Nous nous en félicitons, car cette année, dans le projet de budget pour 1971 tel qu'il a été déposé sur le bureau de l'Assemblée, ces investissements, sauf pour le téléphone et pour les autoroutes en faveur desquels, je le reconnais volontiers, les crédits accusent une augmentation substantielle, ne croissent en moyenne que de 2,7 p. 100. Or nous avons vu que le taux d'augmentation du coût de la vie, au huitième mois de cette année, était de 3,3 p. 100. Cela signifie que, si le montant des investissements collectifs n'est pas revu, à la fin de l'année 1971, ces dépenses seront inférieures à ce qu'elles étaient en 1970. A cet égard, l'exemple du logement est frappant. Depuis quelques années, la construction des logements est en stagnation. Je sais, monsieur le Premier ministre, que vous n'êtes à la tête du Gouvernement que depuis un an. Les statistiques que j'ai examinées remontent jusqu'à 1966. Mais quand on compare les chiffres de 1968 et 1969 et les prévisions pour 1970, et notamment les crédits affectés aux logements dits aidés, on constate que, malgré la décision que vous avez fait prendre au conseil des ministres, après l'adoption du budget, d'augmenter de 20.000 le nombre des logements aidés, on construira en 1971 moins de logements et notamment moins de logements aidés, c'est-à-dire moins de logements sociaux qu'en 1969 et en 1970.

Nous avons à ce sujet, il y a longtemps déjà, proposé une solution en demandant que soit inscrit dans la loi ce que nous avons appelé le droit au logement. Quand la loi d'orientation foncière est venue en discussion devant notre Assemblée — ceux de nos collègues qui ont participé au débat se le rappellent peut-être — nous avons déposé un amendement, au nom du groupe que je présidais, pour que soit reconnu un droit au logement, comme il existe un droit aux loisirs avec les congés payés, un droit à la santé avec la sécurité sociale, en précisant que ce droit au logement devait être consacré par une aide à la personne et une aide à la pierre, c'est-à-dire un système de financement plus avantageux qu'actuellement. A ce propos, je voudrais souligner l'évolution qui s'est produite depuis 1963.

En 1963, les prêts pour les H. L. M. étaient consentis au taux de 1 p. 100 et pour une durée de quarante-cinq ans. Depuis 1963, le taux a été porté à 2,40 p. 100 pour quarante ans, et des revues spécialisées ont annoncé ces jour-ci — j'espère recevoir tout à l'heure un démenti — qu'il allait être porté à 2,90 p. 100.

Or vous savez comme moi que le coût du financement pèse lourdement sur la construction des logements sociaux, au point que le relèvement de 1 à 2,40 p. 100 du taux des prêts a abouti à doubler pratiquement les loyers des H. L. M.

M. le Premier ministre a évoqué à juste titre un autre problème que nous connaissons bien, celui de la spéculation foncière, et j'espère que grâce à sa haute autorité les propositions que nous avons formulées devant l'Assemblée il y a quelques années seront adoptées. Car, pour nos grandes villes, on peut affirmer qu'en gros — il est difficile, bien sûr, de calculer au centime près — la spéculation foncière coûte chaque année aussi cher que le montant des investissements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est pourquoi, il y a deux ans, au cours de la discussion de la loi d'orientation foncière, nous avons déposé des amendements tendant à ouvrir aux municipalités le droit de municipaliser non pas les sols — la formule est impropre, car le maire de Marseille ou celui de Bordeaux seraient bien incapables, quel que soit leur pouvoir, d'acheter la totalité du sol de leur ville, dont d'ailleurs ils n'ont pas besoin — mais les terrains à bâtir pour les constructions d'intérêt public telles que écoles, hôpitaux, lycées, habitations à loyer modéré.

Nous avons aussi déposé un amendement en vue d'instituer un véritable impôt foncier progressif qui, dans des pays qui ne sont pas socialistes, les Etats-Unis d'Amérique et l'Allemagne fédérale, par exemple, a permis la création et le développement d'un réel marché foncier qui n'existe pas en France. Cet amendement a été repoussé par la majorité.

**M. Eugène Claudius-Petit.** Pas par toute la majorité.

**M. Gaston Defferre.** Déposé à plusieurs reprises, il a été chaque fois repoussé par la majorité. J'espère qu'avec l'appui et sous l'impulsion de M. le Premier ministre, quand cette question viendra en discussion, la majorité se ressaisira et votera le principe d'une lutte efficace contre la spéculation foncière, grâce à la municipalisation des terrains à bâtir et à l'institution d'un véritable impôt foncier.

Vous avez, monsieur le Premier ministre, parlant des transports en commun, eu raison de souligner qu'à salaire égal, à traitement égal, la vie d'un travailleur peut être insupportable

s'il habite à des kilomètres de son lieu de travail et si, pendant des heures — qui représentent parfois près de la moitié de son activité professionnelle — il est transporté dans des véhicules ralenties par les encombrements de la circulation et surchargés aux heures de pointe; un effort considérable doit être fait à cet égard, mais cela exige, monsieur le Premier ministre, vous le savez comme moi, que soient inscrits dans votre budget des crédits suffisants pour entreprendre de grands travaux d'urbanisation, faute desquels il sera impossible de résoudre le problème de la circulation.

Je passerai rapidement sur le problème de la pollution atmosphérique et sur celui de l'environnement, dont on parle beaucoup en ce moment.

Le prix des terrains est maintenant tel qu'on ne peut plus construire d'H. L. M. que dans les banlieues très lointaines. Presque partout et quelle que soit l'opinion politique des maires, la situation est la même, hélas! Les H. L. M. sont construites loin du centre, dans des zones déshéritées où l'on est souvent incapable de construire, en même temps que les immeubles, l'école, le stade, le centre de loisirs, le centre social, le centre commercial. Il en résulte que cette ségrégation dont vous avez parlé, monsieur le Premier ministre, s'est considérablement aggravée depuis quelques années et que l'on trouve maintenant dans les villes, près du centre, les quartiers résidentiels pour les cadres moyens et supérieurs, où il fait bon vivre, et, à la périphérie, les quartiers ouvriers, déshérités, où il est désagréable, sinon désespérant, d'habiter. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Avant d'en terminer avec ce chapitre économique et social, je dirai un mot seulement — la discussion de la loi de finances s'ouvrant dans quelques jours — sur ce qui est le moment de vérité pour une Assemblée et un Gouvernement : le budget.

Le projet de budget pour 1971 a été analysé par un journaliste dont l'objectivité ne saurait être contestée puisque, ce matin encore, à Radio-Luxembourg, il faisait l'éloge de M. le Premier ministre, de sa méthode de concertation, des consultations qu'il avait provoquées en vue de désamorcer certains mouvements sociaux qui menaçaient, et des résultats qu'il avait obtenus. Je veux parler de Roger Priouret, qui a écrit, le 27 septembre 1969, à propos du budget :

« Il y a en France deux philosophies qui s'affrontent. Celle de M. Pompidou, que l'on peut qualifier de conservatrice et que l'on peut formuler ainsi : « L'important, c'est d'industrialiser la France à tout prix. Cette industrialisation va suffisamment secouer les Français et il est inutile et dangereux d'ajouter des réformes qui aggravent le bouleversement de leurs habitudes. » L'autre philosophie consiste à dire que « les Français n'accepteront jamais d'aider de tout leur cœur cette industrialisation si des réformes profondes n'atténuent pas les inégalités de la société française; celles-ci rattachent notre pays plutôt à la structure espagnole ou mexicaine qu'à la structure américaine ou suédoise. » *(Rires et applaudissements sur divers bancs.)*

Je vous prie, mes chers collègues, de m'excuser si mon propos doit provoquer encore quelques mouvements de séance. J'avais plaisir, depuis quelques instants, à être écouté en silence!

M. Priouret conclut ainsi : « Il est vrai que les électeurs de la majorité font plus de bruit à propos du téléphone — que tout le monde demande, d'ailleurs — ou des routes que pour les H. L. M. ».

S'agissant du budget, on nous avait annoncé, il y a quelques mois, que les trois grands équilibres — le budget, les échanges commerciaux et la balance des comptes — étaient assurés. Depuis trois mois, de nouveau, l'équilibre commercial est rompu.

Le VI<sup>e</sup> Plan trace l'avenir. Il prévoit comment la France doit se développer. Pour rester dans le temps de parole qui m'a été imparti, je me contenterai de reprendre une expression qu'a employée cet après-midi M. le Premier ministre, qui a sans doute les mêmes lectures que moi. C'est en effet un livre américain, *L'Autre Amérique*, qui nous apprend qu'un quart des Américains, habitant pourtant un pays très évolué, sont laissés à l'écart du progrès. Il faut éviter, nous a dit M. le Premier ministre, de créer chez nous « l'autre France », dans laquelle une large partie des Français serait, elle aussi, laissée de côté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Puisque ce débat doit consister, pour les représentants de l'opposition, à répondre au discours de M. le Premier ministre, je dirai quelques mots sur les collectivités locales.

Je n'apprendrai rien à mes collègues, en tout cas pas à ceux qui sont maires, en rappelant que les trois ressources essentielles des collectivités locales sont les impôts et les taxes, les subventions, les emprunts.

En ce qui concerne les impôts et taxes, la fiscalité locale est actuellement désuète. La patente date de 1791, la cote mobilière de 1792, et elles sont archaïques, injustes, antiéconomiques et inefficaces.

Le Gouvernement a décidé de les aménager. On nous a distribué un document très intéressant, qui nous explique comment on va modifier la patente. Or la solution n'est pas là. Il faut supprimer la patente et c'est ce que, pour notre part, nous demandons. Nous souhaitons qu'au lieu et place de la patente les commerçants soient assujettis à un impôt proportionnel au chiffre d'affaires et aux bénéfices, sachant pertinemment qu'il est démagogique de demander la suppression d'un impôt sans proposer son remplacement.

Nous demandons aussi que le produit des taxes sur les carburants, qui est conservé entièrement par l'Etat — la France est un des seuls pays du monde où il en soit ainsi (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) — soit partiellement ristourné aux collectivités locales, du fait que ce sont les villes, spécialement celles où la circulation est difficile, qui alimentent cette taxe.

J'ai dit que la seconde ressource des collectivités locales était constituée par les subventions. A cet égard, la situation est paradoxale : le régime de la taxe sur la valeur ajoutée est tel que les collectivités locales paient la T. V. A. sur les travaux qu'elles réalisent, et, du fait que cette T. V. A. n'est pas récupérable, nous venons à ce titre des sommes supérieures aux subventions que nous recevons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*) Ainsi, ce n'est plus l'Etat qui nous accorde des subventions, ce sont les collectivités locales qui subventionnent l'Etat par l'intermédiaire de la T. V. A. !

Quant aux emprunts, la politique dite de débudgétisation, dont je reconnais, monsieur le Premier ministre, que vous n'êtes pas l'instigateur — elle a été créée bien avant vous — a mis à la charge des caisses publiques, et notamment de la Caisse des dépôts et consignations, des dépenses qui autrefois ne leur incombaient pas. Aujourd'hui, quand une collectivité locale s'adresse à la Caisse des dépôts et consignations, elle lui fait part au début de l'année de son programme de travaux...

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur Defferre.

**M. Gaston Defferre.** Je vais conclure, monsieur le président, mais je fais remarquer que M. Poujade a dépassé son temps de parole de dix minutes.

**M. le président.** M. Poujade disposait d'un temps de parole de trente minutes. Vous en avez obtenu quarante. On ne saurait donc m'accuser de partialité envers l'opposition.

**M. Gaston Defferre.** Je reconnais volontiers qu'aussi bien à la conférence des présidents qu'ici même, vous avez toujours fait preuve, monsieur le président, d'une grande objectivité à l'égard de l'opposition. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne les emprunts, la Caisse des dépôts et consignations, étant démunie, ne peut plus prêter aux collectivités locales qu'environ 50 p. 100 des sommes dont elles ont besoin.

Qu'il me soit permis à ce propos de citer quelques chiffres. Quand on compare les pourcentages de répartition appliqués par les différents Etats sur le total des impôts qu'ils perçoivent, on constate que, dans notre pays, l'Etat conserve 89,80 p. 100 de ce total et n'en concède que 10,20 p. 100 aux collectivités locales, alors que le Japon leur en concède 25,9 p. 100, la Suède 25 p. 100 et d'autres Etats 20, 17 ou 15 p. 100.

Puisque vous avez parlé de réforme des collectivités locales, monsieur le Premier ministre, sachez que, dans ce domaine, il ne suffira pas de déconcentrer et qu'il faudra aussi vraiment décentraliser. En effet, pour tout problème important, le préfet demande des instructions écrites ou du moins téléphoniques avant d'approuver une délibération de conseil municipal. C'est d'ailleurs son devoir, étant donné qu'il est fonctionnaire d'autorité, et nul ne songerait à le lui reprocher.

Par conséquent, si c'est aux fonctionnaires d'autorité que vous déléguez le pouvoir, au lieu de le déléguer aux assemblées élues, vous aurez seulement déplacé le problème sans le résoudre.

Pour répondre à l'appel de M. le président, je conclurai brièvement.

M. Poujade a parlé des technocrates sur un ton quelque peu péjoratif.

**M. Robert Poujade.** Monsieur Defferre, contrairement à ce que vous laissez entendre, j'ai dit que ces gens travaillaient très bien, mais dans des conditions très mauvaises.

**M. Gaston Defferre.** Je vous remercie de ce rappel, monsieur le secrétaire général ! (*Sourires.*) Mais je pourrais citer certains propos tenus sinon par vous-même, du moins par nombre de vos amis, notamment lors du congrès qui a été tenu à Versailles. Pour notre part, nous ne partageons pas leur point de vue.

Quand un ministre donne des ordres clairs, sait prendre ses responsabilités et couvrir ses fonctionnaires en cas de difficulté, ceux-ci non seulement obéissent, mais aiment obéir.

Il est vraiment trop facile de se décharger des responsabilités quand les choses vont mal en accablant ceux que l'on appelle alors non pas des techniciens, mais des « technocrates » ou des « énarques », alors qu'en vérité ce sont les hommes politiques qui, sous tous les régimes, doivent porter les responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Le mécontentement, dont on cherche à rendre responsables les techniciens, règne parmi toutes les catégories sociales, aussi bien chez les salariés que chez les cadres, les commerçants, les artisans, parce que l'économie ne repart pas, que le budget ne prévoit pas une relance suffisante de l'économie, que la fiscalité locale est archaïque, etc.

Pourtant, monsieur le Premier ministre, quand on se réfère aux sondages, on constate que votre image est une des meilleures qu'ait jamais eues un premier ministre ! (*Applaudissements et rires sur de nombreux bancs.*)

D'où vient ce paradoxe ! (*Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. Arthur Moulin.** D'une mauvaise analyse de votre part !

**M. Gaston Defferre.** Pourquoi, messieurs de la majorité, êtes-vous étonnés qu'un représentant de l'opposition relate objectivement les choses telles qu'elles sont ?

D'où vient ce paradoxe ? C'est la question que nous devons nous poser, en cherchant à lui donner une réponse. Je crois, monsieur le Premier ministre, que cela tient incontestablement à votre talent personnel, à votre habileté, à ce qu'on appelle, à juste titre, votre séduction (*Rires*), au style que vous avez adopté. Mais ce style ne semble pas plaire à tous vos amis, si j'en juge par les propos tenus à Versailles et après votre voyage à Toulouse à l'occasion du centenaire de *La Dépêche du Midi*. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quelle que soit votre bonne volonté, votre interprétation de la Constitution est telle que vous êtes soumis aux décisions du Président de la République et à celles d'une majorité qui, pour partie, a été suscitée par la peur. (*Protestations sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants*) et est fondamentalement une majorité conservatrice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le Premier ministre, si vous voulez vraiment vous engager dans la voie que vous avez tracée, si vous voulez bâtir cette nouvelle société, ce ne sont pas seulement les structures qu'il faut transformer, mais d'abord votre propre majorité.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claudius-Petit.

**M. Eugène Claudius-Petit.** Monsieur le Premier ministre, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et j'ai noté avec quel intérêt vous avez insisté sur certains points qui viennent compléter votre discours du 16 septembre, en faisant notamment une place aussi importante aux problèmes de la ville, à ceux du logement et à ceux de la culture.

En vous écoutant, j'ai éprouvé avec mes collègues du groupe Progrès et démocratie moderne, plusieurs satisfactions. Bien des sujets que vous traitiez et la manière dont ils l'étaient, répondaient en effet à ce que nous espérons lorsque nous avions fait le pari de répondre à l'« ouverture ». Le bilan qui vient d'être publié en apporte une autre preuve : je crois que nous avons bien fait et que nous avons gagné notre pari.

Mais, reprenant presque mot pour mot une phrase de votre discours, je dirai que, si bien des choses ont été faites, il en reste encore tellement à faire que nous serions mal venus de nous satisfaire trop vite.

Avant d'aborder le fond du sujet, je tiens à souligner que le recours, une nouvelle fois, aux dispositions de l'article 49 de la Constitution, montre combien vous entendez appliquer libéralement les dispositions constitutionnelles. Dans ce même esprit libéral, mes amis et moi aimerions que les textes votés par l'une des deux assemblées parlementaires soient discutés assez rapidement par l'autre. Vous savez que nous ne sommes pas toujours maîtres de l'ordre du jour de l'Assemblée. Il est regrettable que des textes comme ceux qui ont été adoptés par le Sénat sur l'éligibilité à vingt et un ans des conseillers municipaux ou relatif à une meilleure association du Conseil économique et social aux travaux du Parlement ne puissent pas venir en discussion devant notre Assemblée, même s'ils doivent être modifiés ou rejetés à l'issue du débat.

De même, ne pourrait-on pas, en toute sérénité, examiner les problèmes soulevés par l'application de certaines dispositions constitutionnelles ? Pourquoi, pendant que nous en avons le loisir, ne reprendrions-nous pas les problèmes posés par l'organisation du travail parlementaire, lequel pourrait s'étaler sur des sessions plus longues ? Ainsi pourrions-nous peut-être mieux nous acquitter de cette tâche législative que vous avez esquissée dans votre discours et qui ne me paraît pas pouvoir être menée à bien dans les temps qui nous sont concédés.

Nous pénétrons, en ce troisième tiers du vingtième siècle, dans la société d'abondance et pourtant, tout autour de nous, les témoignages de la misère nous imposent de ne pas nous laisser aller à l'euphorie des apparences. Ce qui apparaît normal à beaucoup d'entre nous, constitue en réalité un événement brutalement nouveau dans l'histoire de l'humanité. Nous sommes encore sur le seuil de ce monde et il se crée déjà entre nombre de Français un décalage d'où naissent des tensions que nous ne devons pas ignorer. Ces changements rapides surviennent quotidiennement et certaines catégories sociales et professionnelles en souffrent.

Par exemple, il est très difficile, pour beaucoup de Français, de passer d'une vie traditionnellement attachée au sol à une existence urbaine, surtout lorsque l'urbanisme se développe dans le désordre et l'informel.

Pour les hommes de demain, la société française doit trouver une solution originale. Vous nous y invitez, monsieur le Premier ministre. Les théories marxistes de prolétarisation et de lutte des classes ne prennent pas le chemin des réalisations. Il n'est que de voir ce qui se passe dans les pays où on les applique. Ici, elles sont battues en brèche par la mensualisation, la formation professionnelle, la signature de contrats de progrès et la recherche d'une meilleure démocratie se poursuit par la décentralisation, la déconcentration, la libération des contrôles sur les communes. Il est impossible d'adapter pour l'Europe des systèmes de croissance qui n'ont pas été conçus à partir des mêmes bases de civilisation et de mentalité ni sur un même humanisme. Ce serait placer un corset inadéquat sur un corps qui le repousserait.

Chaque société doit croire en elle et rechercher la solution de ses propres problèmes. C'est le cas de la France. Pour construire sa société nouvelle, pour se débarrasser de ses vieux vêtements devenus trop étroits pour elle, il lui faut d'abord prendre conscience d'elle-même, déterminer clairement les principes qui la poussent à agir et qui lui permettraient d'avancer.

Voici donc la France avec l'Europe, avec les Etats-Unis, après la Russie soviétique même, prise dans l'engrenage de la croissance organisée et prévisible. Si l'idée de la croissance est saine en soi, il ne doit pas nous échapper qu'elle est redoutable. Elle l'est si elle devient idolâtrique, si l'on est incapable de la dominer. Si la croissance peut tendre les énergies d'un peuple et mobiliser les volontés d'une population, elle risque en même temps de faire perdre leur place aux valeurs spirituelles, car, alors, ce qui compte d'abord c'est la rentabilité, c'est l'efficacité reconnue, et tant pis pour tout le reste, c'est-à-dire généralement le meilleur de notre société !

La croissance permanente est redoutable encore parce qu'elle crée l'insatisfaction qu'elle se donne pour objet de combler. Précisément parce que nous avons envie de vivre en jouissant des fruits de la croissance, nous avons toujours le sentiment d'être frustrés ; il n'est que de regarder combien les nouvelles générations sont plus insatisfaites que les précédentes qui avaient beaucoup moins de biens à consommer. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

La productivité et l'efficacité en tant que telles ne donnent pas des raisons de vivre ; ce ne sont que des moyens de réaliser ce que l'on veut. La croissance donne des moyens mais, faute de valeurs déterminantes, c'est le pouvoir en soi qui devient l'objet de la volonté. Or, l'économie et la politique ne devraient avoir l'autre but que de créer l'espace où la vie personnelle est possible. C'est le développement de la vie personnelle et non la recherche du profit qui devrait stimuler l'être humain. A cette condition, la croissance deviendrait libératoire. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Il nous faut ensuite trouver à cette civilisation technique une dimension morale et spirituelle. Les sciences humaines sont jusqu'à présent impuissantes à fonder une morale et pourtant c'est là une demande fondamentale de la civilisation future. A mesure qu'elle se fait plus technicienne, cette société est davantage à la recherche de ses fêtes et de ses prêtres.

Il nous faut enfin combattre l'intolérance sous toutes ses formes et donner le témoignage du respect des consciences, car les sociétés actuelles organisent un gigantesque brassage de

toutes les opinions, une communion de toutes les cultures et créent une sorte de patrimoine universel qui oblige à des confrontations constantes.

Vous avez fait une place importante — et c'est même le premier objectif des réflexions auxquelles vous nous invitez — à la difficulté de vivre dans les villes et à la nécessité de rendre nos villes plus humaines. Sur ce point, monsieur le Premier ministre, je me permettrai quelques développements.

A un moment de votre discours, vous avez exprimé cette idée : « Que vaut la doctrine quand elle se ferme à l'expérience ? » Je suis tenté de vous retourner la phrase et de vous dire : « Que vaudrait une expérience qui ne se nourrirait pas à une doctrine ? » (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Précisément, c'est ce qui se passe pour la ville. Je connais toutes les mesures que le Gouvernement a prises à cet égard, mais je ne sais si elles peuvent conduire à la ville humaine dont vous rêvez. La plupart d'entre elles vont même à l'encontre du but visé. Dans cette optique, la réforme de l'impôt foncier dont vous avez parlé, il ne faut pas la prévoir en plus et comme une éventualité, il faut commencer par elle.

Tant que vous n'aurez pas la maîtrise des sols, en effet, l'urbanisation continuera à être à la merci de l'argent. Or, lorsque l'argent domine le développement d'une collectivité, la vie quotidienne des hommes ne peut pas être servie. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

La solidarité n'y trouve pas son compte, la fraternité non plus et l'on aboutit à ce paradoxe d'une société capable de tout transformer et qui tolère à ses portes les taudis sinon souvent les bidonvilles.

Or, il n'est que de se promener dans les villes de France de la première génération industrielle, c'est-à-dire dans celles du Nord, mais aussi dans celles du Centre — la région stéphanoise en particulier — pour y voir d'innombrables logements vétustes, insalubres, de véritables quartiers où vit une population que j'appellerai celle des « mal aimés ». Et ne croyez surtout pas, mesdames, messieurs, que les personnes et les familles issues de ces quartiers sont accueillies à bras ouverts par notre société, et cela à quelque niveau que vous la considériez, chez les bourgeois et les possédants comme chez ceux qui n'ont rien et qui vivent dans les H. L. M.

Personne n'est raciste en France, bien sûr, mais personne n'accepte le voisinage d'une famille algérienne sur le même palier. Personne n'est raciste, mais voyez la force d'inertie dont font preuve de grands organismes sociaux pour ne pas accueillir des familles, même éduquées dans des cités de transit, parce qu'elles proviennent de bidonvilles. Comme si le fait d'avoir échoué dans un bidonville était pour une famille une marque d'infamie indélébile.

M. Gaston Defferre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Claudius-Petit ?

M. Eugène Claudius-Petit. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Gaston Defferre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gaston Defferre. Je vous approuve, monsieur Claudius-Petit, mais permettez-moi de vous signaler au moins une exception que vous pourriez citer vous-même.

Cet exemple se situe à Marseille, dans un quartier résidentiel d'immeubles à grand standing, où la Sonacotral, société que vous présidez, a construit des immeubles dans lesquels ont été logées des familles en provenance de bidonvilles. Quand elles sont arrivées, elles ont été mal accueillies, mais la ville de Marseille et la Sonacotral ont pris soin d'entretenir les abords de ces immeubles, de sorte que grâce à leurs efforts ces derniers sont mieux entretenus que les immeubles de grand standing voisins.

Les hommes travaillent et les femmes des cadres supérieurs se sont aperçus qu'elles pouvaient retrouver parmi les membres de ces familles une main-d'œuvre domestique qui avait disparu. Bref, tout le monde est content.

M. Eugène Claudius-Petit. Je vous remercie, mais je dois avouer que je ne m'attendais pas à une interruption de cette nature ! (Sourires.)

Je poursuis donc mon propos sur ce problème de la ville pour indiquer que, souvent, les mesures prises ne vont pas dans le bon sens et je prendrai pour exemple la médiocrité partout répandue. La politique systématiquement conduite tend à compenser par des économies sur le bâtiment la hausse du prix des

terrains. Cette pratique de la limitation des prix « toutes dépenses confondues » est une véritable aberration car elle conduit à défigurer la ville et à rendre de plus en plus médiocre le paysage quotidien. Elle porte atteinte à la qualité de la rue, du quartier, à ce qui fait la chaleur humaine, à ce qui est le fondement même de la culture. En effet, si la culture s'apprend et s'enseigne, elle se fréquente aussi.

Il est évident que, dans une ville bien faite, les enfants s'élèvent mieux et les familles vivent d'une toute autre manière que dans les banlieues informées des grandes villes qui ont été construites au hasard. Vous ne créez pas une société nouvelle, ou une meilleure société — les deux formules ont été employées — tant que vous n'aurez pas maîtrisé le développement urbain et que vous n'aurez pas permis au logement, par un système de financement approprié, de retrouver sa qualité intrinsèque. Il ne faut pas faire des maisons muettes. Comme le faisait dire Paul Valéry à Eupalinos : « Il faut que les maisons aussi chantent ».

Eh bien, au risque de vous paraître paradoxal, je prétends que, dans une ville, le logement ne constitue pas l'élément le plus important. C'est un élément nécessaire mais non suffisant, car ce qui compte, dans toute communauté d'hommes, qu'il s'agisse d'une ville, d'un quartier ou d'un village, c'est l'équipement correspondant à son importance et sans lequel le quartier est mort et la ville est morte !

Maintes fois, à cette tribune, j'ai rappelé que le bon sens commandait, dans la création d'une ville, d'installer d'abord les moyens de transport — métro ou autobus — puis les équipements qui permettront aux hommes, aux femmes et aux enfants de se rencontrer. L'édification des logements peut ensuite être entreprise.

Si l'on construit d'abord les logements, sans environnement, ce sont des logements de « nulle part », et non des logements de quartier, de ville ou de village. Il ne peut y avoir ni rencontre, ni échanges, ni communauté, ni communion. Où trouver la solidarité ? Elle ne peut exister. Aussi est-il indispensable, partout où c'est possible, d'inverser l'ordre des choses.

Mais, malgré tous les efforts budgétaires que vous pourrez consentir, malgré tous les moyens des caisses de prêts que vous pourrez rassembler, vous ne pourrez pas donner aux communes tout l'argent nécessaire à la constitution de réserves foncières suffisantes à long terme ou à moyen terme. Et, même pour travailler à court terme, il sera nécessaire d'instituer un impôt foncier assez important pour permettre l'acquisition à terme, telle qu'elle fut proposée ici lors de la discussion de la loi foncière.

Chacun peut, avec humilité, consulter la liste des députés qui ont voté contre l'amendement que j'avais présenté tendant à créer un véritable impôt foncier ; il verra que les responsabilités sont très partagées, de l'extrême gauche jusqu'à l'extrême droite de cet hémicycle. Il s'apercevra que, dans la lutte pour libérer les villes de l'angoisse de l'urbanisation sous le signe du seul argent, chacun a plié, chacun s'est incliné.

C'est d'ailleurs pourquoi, monsieur le Premier ministre, je ne serai pas un critique impitoyable de votre discours riche d'intentions, de projets et qui reprend encore une formule de celui du 16 septembre 1969.

« Il s'agit de changer de comportement », avez-vous dit. Certes. Mais pas seulement notre comportement ; celui de tous les citoyens car nous, élus, sommes plus ou moins le reflet de ceux qui nous élisent, et nous ne pouvons aller plus loin qu'ils n'acceptent d'aller. Par suite, souvent les intentions du Parlement ou du Gouvernement ne se traduisent pas dans les faits.

Alors, il vous appartient de vous appuyer sur la majorité, et aussi, comme vous l'annoncez dans une autre partie de votre discours, d'informer ce pays que sa plus grande tâche présente est d'assumer la charge de son urbanisation. (Applaudissements.)

La charge de l'urbanisation est constituée par le logement, les équipements, les réserves foncières, la maîtrise du sol. Mais, pour créer la société nouvelle, elle est inséparable de la qualité.

L'école ne doit pas être l'école de n'importe où, car la culture commence à la maternelle. Il faut que les enfants baignent dans une atmosphère d'harmonie, de beauté, de couleurs et de sons. Il est indispensable qu'à cet âge la tête se forme bien pour que la fréquentation de la culture devienne une véritable habitude. Choisissez avec soin la chaise sur laquelle l'élève s'assoit, la table devant laquelle il s'installe, le classeur dans lequel la maîtresse range ses livres. Cessez d'équiper toutes les écoles de France de meubles sans goût ni formes, achetés par un magasin central — encore qu'il y ait quelques petites réformes en ce domaine.

L'architecture est une chose vivante ; elle ne peut être figée et commandée à l'échelon national. De même, pour les écoles, méfiez-vous de cette formule facile où une rentabilité, d'ailleurs

mal définie, trouve seule son compte. Méfiez-vous des locaux scolaires commandés en si grande série ; partout, on va retrouver les mêmes. (Applaudissements.)

C'est contraire à la vie, de même que serait contraire à la vie une politique de la construction qui contraindrait à répéter certains modèles. Car les maisons, ce n'est pas comme les voitures ; elles ne s'usent pas, on ne les change pas tous les trois ans. Elles durent. (Applaudissements.) Et quand la médiocrité est installée, elle l'est pour longtemps.

J'ai parlé de la culture. Alors, j'y ferai une brève allusion. Vous avez affirmé que, juridiquement, nous allions être à l'avant-garde sur le plan de l'éducation permanente. La France est souvent à l'avant-garde. Dans les textes, « nous sommes formidables », comme on dit à la radio, mais dans l'application quotidienne, il en va tout autrement. Nous croyions être à l'avant-garde des lois sociales sous la III<sup>e</sup> République et nous avions soixante-dix ans de retard sur l'Allemagne de Bismarck et de Guillaume II !

Nous sommes à l'avant-garde ? Mais au Danemark, en dehors de la législation, il y a une habitude, une tradition de culture populaire. Le soir, on utilise les locaux scolaires qui, dans la journée, servent aux enfants, non seulement pour permettre aux adultes d'apprendre, mais aussi pour animer le quartier. Prenons modèle ! (Applaudissements.)

Nous n'avons pas besoin d'être juridiquement en avance. Déjà vous avez débloqué — pour reprendre votre formule — la société dans le domaine du sport puisque les gymnases sont banalisés. Allez plus loin encore ; vous pourriez trouver dans la majorité un appui certain.

Je ne dirai qu'un mot — pour ne pas abuser du temps de l'Assemblée — de la tutelle des collectivités locales.

Monsieur le Premier ministre, vous êtes maire et vous savez que la tutelle administrative, si elle est quelquefois la plus fastidieuse, n'est pas la plus lourde. La véritable tutelle est celle des techniciens et du ministère des finances. (Applaudissements.)

La véritable tutelle est celle des subventions. Elle s'est instaurée par suite de la pauvreté des collectivités locales et de la mauvaise répartition de la fiscalité nationale entre les communes et l'Etat.

Et les communes ne peuvent si aisément se libérer de cette tutelle ! Le penser serait céder à l'illusion. La petite commune qui fait établir son budget par le percepteur et préparer ses délibérations techniques par l'ingénieur du génie rural ne peut en rien être libérée puisque ceux qui approuvent sont ceux qui rédigent. (Applaudissements.)

Il faut donc ramener les choses à leur juste proportion. Néanmoins, dans notre pays, attentif à l'aspect juridique des problèmes — je viens à la rescousse, monsieur le Premier ministre — le fait de libérer les communes de la tutelle administrative va avoir une résonance. Notre esprit juridique est très développé, nous avons ancestralement des procès de bornage dans chacune de nos fibres et, dès qu'il s'agit de droit, quelque chose parle en nous et malgré nous. (Sourires sur divers bancs.)

**M. Marc Bécam.** Très bien ! Ces observations sont pleines de bon sens !

**M. Eugène Claudius-Petit.** J'en arrive à ma conclusion.

Aucune société en expansion ne peut vivre repliée sur elle-même. L'ère des nationalismes exacerbés, de l'autarcie économique est révolue. Un réseau d'échanges de plus en plus dense et étendu est indispensable à la croissance, de même que la circulation de la pensée et des techniques. Face aux Etats-Unis et à l'Union soviétique, les partenaires commerciaux et politiques doivent être de taille.

Ces nécessités ont été à la base de la création de la Communauté économique européenne qui, si elle est encore loin d'être achevée, est cependant en bonne voie de réalisation. En revanche, l'Europe politique, l'Europe des Européens reste à faire. La suppression des barrières douanières n'est pas suffisante pour faire naître une véritable solidarité entre les nationaux des six pays car celle-ci n'a pas changé beaucoup de choses sur le plan de leur vie pratique. Pourtant, au niveau individuel, les courants de travailleurs, les courants touristiques, les contacts et les échanges sont de plus en plus nombreux. Les frontières s'estompent. La société industrielle tend à effacer les différences de mode de vie et les problèmes essentiels qui se posent aujourd'hui au jeune Français, au jeune Belge, au jeune Italien, au jeune Allemand sont bien souvent les mêmes.

La solidarité de cette jeunesse nous a justement été révélée par le refus commun d'entériner la priorité trop souvent accordée aux valeurs matérielles par rapport aux valeurs spirituelles. L'Europe, sans le savoir et sans le vouloir, vit de plus en plus à l'heure américaine et si la société d'outre-Atlantique nous a beaucoup apporté sur le plan économique, elle ne répond

pas à toutes les aspirations de l'Européen, avec tout le contexte historique, artistique, culturel et psycho-sociologique que ce mot implique. La société américaine n'est ni à la taille ni au goût de notre vieux continent. L'Europe ne doit pas être qu'un géant industriel; elle doit inventer un style de vie original à sa mesure et proposer de nouvelles valeurs à ceux qui croient en elle.

L'Europe des six doit également prendre conscience de ses responsabilités, non seulement envers ses ressortissants, mais aussi envers le reste du monde. Elle doit être ouverte aux autres nations européennes qui désireraient s'y associer, bien sûr, mais elle doit aussi comprendre les problèmes des autres pays. Face à la lutte d'influence à laquelle se livrent les super-puissances dans le tiers monde, l'Europe a un rôle à jouer qui est d'offrir une troisième possibilité à ces pays auxquels elle a été si longtemps liée: la voie de la coopération entre partenaires libres et égaux. La solidarité, en effet, ne saurait être réservée au village, à la commune ou à l'Etat; elle doit s'étendre au monde entier. Etre solidaire, c'est penser aux autres, c'est ne rien concevoir que l'on puisse réaliser qui ne profite aussi aux autres.

La croissance économique n'est pas une fin en soi et elle ne doit pas engendrer une société d'abondance étouffante et dépersonnalisée. La tâche de l'Europe, en se développant et en s'élargissant, sera au contraire de donner naissance à une société libératrice et enrichissante qui dispensera des nourritures non seulement terrestres, mais aussi spirituelles. Un autre type d'homme pourra alors s'épanouir dans cette société qu'il aura lui-même contribué à définir.

Monsieur le Premier ministre, j'arrêterai là mon propos. Ce n'est pas que les autres points de votre discours soient inintéressants, mais ils ont déjà été plus ou moins inventoriés par les précédents orateurs.

En terminant, je vous dirai que vous avez entrepris une tâche parfois mal comprise des Français. Cela tient peut-être au fait qu'ils ne comprennent pas non plus certaines mesures. Quand le Gouvernement diminue le taux de la taxe sur la valeur ajoutée, les mal-logés sont en droit de penser que sa décision s'applique notamment à toutes les industries du bâtiment. Or elle concerne les postes de télévision! Le jeu semble plus indispensable à l'industrie que le logement.

Par ailleurs, le Gouvernement, comme presque tous les services économiques, prend comme critère de la prospérité française la production automobile. J'aimerais qu'il prit la construction de logements et de biens d'équipement permettant de vivre convenablement dans un village ou dans une ville. Car

le critère retenu n'est pas bon et il faut savoir aller contre les idées toutes faites. L'automobile, c'est vraiment le moyen donné aux Français de dépenser plus vite et de consommer davantage, ce qui leur interdit d'investir dans les biens de consommation durables que sont le logement, les équipements et les entreprises.

La voiture automobile ne bénéficie ni de l'aide à la ferraille ni de l'aide à la personne. Chacun paie son essence le même prix. Elle ne profite d'aucun avantage. Cependant, sa production se développe infiniment plus vite que la construction des maisons, que la restructuration des villes, que la réalisation de voies de pénétration dans les cités, que les parcs de stationnement que l'on devrait d'ailleurs créer à la périphérie des agglomérations plutôt que dans leur centre.

Il appartient au Gouvernement d'arrêter les orientations et d'opérer les grands choix, avez-vous dit, monsieur le Premier ministre. Prenez garde de commettre les erreurs dont sont parsemés les environs de la capitale. Comme on dit, à la caserne: « j'en vois qui ne sont pas là » (*Sourires*), c'est partout, à Paris comme en province, que l'on peut voir des décisions qu'il aurait fallu prendre.

En tout cas, nous sommes là pour vous aider à aller de l'avant vers cette société meilleure dont vous nous avez parlé, dont nous rêvons et que nous voulons construire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique:

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement relative à la politique générale et vote par scrutin public à la tribune sur l'approbation de cette déclaration.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
VINCENT DELBECCU.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)